

**PROCES-VERBAL**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 30 JANVIER 2019**

LE TRENTE JANVIER DEUX MILLE DIX-NEUF A DIX-HUIT HEURES TRENTE, S'EST REUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS AU LIEU HABITUEL DE SES ASSEMBLEES, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME ISABELLE GUIRAUD, MAIRE DE LA COMMUNE, A LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU VINGT-QUATRE JANVIER DEUX MILLE DIX-NEUF.

PRESENTS : Mme GUIRAUD I. – M. MERLIN D. – Mme VESSIOT A. - M. CLAMOUSE A. – Mme OMS ML. - Mme FASSIO I. - Mme MASANET C. – M. DE BOISGELIN P. – M. NENCIONI S. – M. PAINTRAND JF. - M. MARTIN-LAVAL B. - M. SCIALOM D. – Mme FAVRE-MERCURET R. - M. PETIT E. - Mme LOPEZ M-F - Mme BADOUIN E. - Mme RENARD S. - M. TRINDADE J. - Mme VACQUIE S. - M. LE BLEVEC B. – Mme FABRY V. – M. RIO F. - Mme SALOMON ML. – M. CARABASSE P.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Mme MAUREL P. procuration à M. MARTIN-LAVAL Bruno - Mme AURIAC A. procuration à M. MERLIN D.

ABSENTS EXCUSES : M. DELON A. – Mme ESCRIG C. - M. VERNAY P.

\*\*\*\*\*

Monsieur Benjamin LE BLEVEC a été élu secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal vote :

<b>Pour</b>	<b>UNANIMITE</b>
<b>Contre</b>	-
<b>Abstention</b>	-

La désignation du Secrétaire de Séance est adoptée à l'**UNANIMITE** en application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

\*\*\*\*\*

Madame le Maire propose au Conseil Municipal **d'adopter le procès-verbal de la séance du 20 Décembre 2018.**

**Le Conseil Municipal vote :**

<b>Pour</b>	<b>24</b>
<b>Contre</b>	<b>/</b>
<b>Abstention</b>	<b>1 : M. CARABASSE P.</b>

Le procès-verbal de la séance du **20 Décembre 2018** est adopté à la **MAJORITE**.

\*\*\*\*\*

**Précisions de Madame le Maire :**

*Vous êtes, dans le public, un certain nombre à être venus concernant la carte scolaire. C'est un point qui est prévu à l'ordre du jour, point n°10. Je vous propose, si tout le monde est d'accord, que l'on modifie l'ordre de présentation des dossiers et de passer directement à la délibération 10 : la carte scolaire.*

## DELIBERATION

### **OBJET : Carte scolaire**

La ville de Saint Jean de Védas connaît depuis fin 2014 un accroissement continu et significatif de sa population. Une des premières conséquences est une forte augmentation des enfants scolarisés. Ainsi entre 2014 et 2018, le nombre d'élèves est passé de 712 à 981. Dans l'intervalle, le nombre de classes passait lui de 28 à 36. Actuellement ces évolutions restent dans une dynamique ascendante et devraient se poursuivre jusqu'en 2023.

Cependant, depuis 2014, la municipalité avait envisagé cette situation et avait commandé une étude de prospective scolaire. En octobre 2015, celle-ci dressait le constat qu'à la rentrée de septembre 2019, les trois groupes scolaires municipaux seraient saturés et ne pourraient pas absorber le nombre d'élèves. Un nouveau groupe scolaire serait donc nécessaire sur la commune.

Dès lors, tous les moyens ont été mis en œuvre afin de répondre à cette échéance, les communes ayant à charge d'assurer la scolarisation des enfants de maternelle et d'élémentaire. Le groupe scolaire Jean d'Ormesson entrera donc en service pour la rentrée de septembre 2019. Cette ouverture d'un nouvel établissement scolaire permettra la mise à disposition de 12 classes supplémentaires sur la commune. De même, cette situation implique de mettre en place un système d'affectation efficace, basé sur une logique de cohérence géographique et de proximité.

Si cette évolution impacte fortement le secteur scolaire, les enjeux d'une telle redéfinition sont d'un niveau communal.

- Le premier enjeu est bien entendu de scolariser l'intégralité des élèves de maternelle et d'élémentaire dans les meilleures conditions possibles.
- Le deuxième enjeu réside dans la prise en compte des déplacements sur la commune. Saint Jean de Védas connaît une forte problématique au niveau de la circulation, qu'elle soit de transit ou locale. Afin de ne pas aggraver la situation, le redécoupage scolaire doit éviter d'accentuer les déplacements locaux. Dans cette optique, la municipalité préconise tout particulièrement les logiques de déplacements doux.
- Le troisième enjeu consiste à trouver une répartition durable et homogène. Ainsi, la future carte scolaire prend en compte les projets immobiliers à venir afin d'envisager leur impact sur les groupes scolaires.
- Dans la mesure du possible, le dernier enjeu est de prendre en compte les attentes des familles susceptibles d'être concernées par des changements de groupes scolaires.

Une méthodologie rigoureuse et concertée a permis aux différents acteurs (élus, représentants de l'éducation nationale, parents d'élèves élus et techniciens) de mettre en place un nouveau redécoupage scolaire de la commune.

Compte tenu des projections d'évolution de la population, et donc du nombre d'élèves, la sectorisation scolaire sera susceptible d'être redéfinie dans les prochaines années, à l'horizon 2021/2023.

### **Modalités de fonctionnement :**

- seuls les jeunes védasiens sont susceptibles d'être scolarisés dans les écoles municipales.
- la sectorisation scolaire s'appliquera afin de définir les écoles d'affectation lors des inscriptions scolaires.

## Règles de dérogation pour les inscriptions scolaires :

Afin de préparer chaque rentrée scolaire, une commission regroupant municipalité, directeurs des écoles et parents d'élèves se réunira en mai, en juin et en août afin d'analyser les demandes de dérogations. Ces demandes seront étudiées en fonction des capacités d'accueil comparées des écoles et devront justifier d'une des raisons suivantes:

- enfant d'un enseignant non védasien mais exerçant sur la commune.
- une situation particulière (handicap ou maladie grave) entraînant des contraintes très fortes pour la famille.

## Règles particulières de l'année scolaire 2019-2020 :

La prochaine rentrée scolaire affiche une situation inédite en raison du passage de 3 à 4 groupes scolaires, la municipalité a donc décidé de gérer singulièrement cette rentrée. Ainsi, la commission sus-citée aura à charge d'examiner les éventuelles demandes de non application de la sectorisation scolaire.

Il est effectivement envisageable qu'une famille souhaite qu'un enfant déjà scolarisé sur la commune et entrant en CM2 ou en grande section de maternelle puisse rester dans la même école.

Compte tenu des projections, une position souple pourra être retenue pour les écoles Les Escholiers et Louise Michel. La municipalité a donc défini une zone tampon dans laquelle pourra s'appliquer cette souplesse, sur la base des demandes justifiées des parents.

La présente délibération propose donc de valider :

- la redéfinition des secteurs scolaires de la commune,
- les modalités de fonctionnement,
- les règles de dérogations,
- les règles particulières de l'année 2019-2020.

Vu l'avis de la commission éducation réunie 29 janvier 2019 ;

## **Madame le Maire donne la parole à Madame MASANET, pour la lecture d'une note complémentaire :**

*La création d'une carte scolaire est complexe car plusieurs paramètres interagissent.*

*Je tiens à souligner que notre démarche est depuis le départ à la fois très précise et très associative.*

*Très précise car notre réflexion a été menée à l'enfant près et à la rue près. C'était une absolue nécessité et vous pouvez mesurer le travail que cela a pu représenter pour les services municipaux.*

*Très associative car cela concerne tous les acteurs de la vie scolaire védasienne.*

*Nous avons donc eu plusieurs réunions de travail avec l'inspectrice de circonscription de l'éducation nationale, avec les directeurs d'écoles et avec les parents d'élèves.*

*La mise en place de la carte scolaire va nous permettre de partir sur un système cohérent.*

*Depuis 3 ans, les parents relevant de Roque-Fraïsse sont informés que lorsque la nouvelle école ouvrira, leur enfant y sera inscrit.*

*Sur 983 enfants inscrits à la rentrée 2018, 664 ne changeront pas d'affectation, 186 iront à Jean d'Ormesson et 133 sont concernés par des changements entre René Cassin, les Escholiers et Louise Michel.*

*Dans les familles de ces 133 enfants, une bonne partie des parents est ravie que son enfant soit affecté à l'école de son quartier.*

*Et une bonne partie voudrait que son enfant poursuive sa scolarité dans son école actuelle.*

*La mission de la commission chargée de décider des dérogations, composée de la municipalité, des directeurs d'écoles et de parents d'élèves élus, sera de faire en sorte de satisfaire un maximum de demandes de dérogations dans la limite de l'adéquation entre le nombre d'élèves et le nombre de classes par écoles décidé par l'éducation nationale.*

A ce stade, l'éducation nationale s'oriente sur 5 transferts de classe vers Jean d'Ormesson (3 venant des Escholiers et 2 de Louise Michel) et 3 créations de classes à Jean d'Ormesson. Tel est notre état d'esprit : nous poursuivrons la mise en place de cette carte scolaire en lien avec tous les acteurs scolaires avec l'objectif de satisfaire le maximum de souhaits des familles sur la base de critères objectifs.

Tout en sachant que ce sera un travail là encore très précis car le contexte de chaque groupe scolaire est particulier.

Pour que ce travail soit bien fait, il devra être fait avec le plus grand sérieux et dans la sérénité.

Ainsi 4 réunions sont programmées avec les directeurs d'écoles et les parents d'élèves pour préparer ensemble, en responsabilité, la meilleure rentrée possible.

### **Précisions de Madame le Maire :**

J'ai quelques éléments complémentaires à vous apporter : tout d'abord, entre hier et avant-hier, nous avons reçu un certain nombre de courriers de parents d'élèves élus qui posaient un certain nombre de questionnements, et curieusement qui ne demandaient pas de rendez-vous avec les élus.

Hier soir, nous avons provoqué une réunion entre les élus, les services et les parents d'élèves élus de manière à apporter des réponses.

Cette réunion s'est passée de manière courtoise. Le dialogue a été constructif, et nous avons pu expliquer dans le détail comment les choses allaient se faire, et surtout apaiser un peu les peurs. Le sentiment que nous avons, c'est qu'il y avait beaucoup de fantasmes dans ce qui était dit, ou peut-être dans la manière dont tout cela a été perçu. Nous avons apporté des éclaircissements.

Un parent d'élève élu a fait la proposition qu'au cours du processus que je vais vous détailler, certains parents d'élèves élus soient associés. Nous avons été d'accord.

Le mois prochain, un courrier sera envoyé à chacune des familles dont les 133 enfants sont concernés par ce transfert pour nous dire s'ils y sont favorables, ou non.

S'ils ne le sont pas, dites-nous vos arguments, demandez une dérogation.

Au mois d'avril, une synthèse sera faite et un point d'étape avec les directeurs d'écoles et les parents d'élèves élus.

Au mois de mai, cette commission va traiter des dérogations et comprendra : des agents, des élus, des directeurs d'écoles et les parents d'élèves élus. Il sera fait un point sur les perspectives d'effectifs par école et sur les demandes de dérogation.

Au mois de juin, deuxième réunion de cette commission, cela nous permettra d'avoir un maximum de décisions qui pourront être prises.

Sachant que pour les mois de juillet et août, nous avons encore des demandes d'inscription.

A la même période, l'année dernière 110 enfants ont été inscrits. Ce n'est pas négligeable.

Fin août, dernière réunion de cette commission pour décider des dernières dérogations.

Je souhaite que l'on aille plus loin, et que les parents d'élèves élus soient associés dès que le travail commencera en mairie avec les services. Nous sommes tombés d'accord qu'il y ait un parent d'élèves élu par groupe scolaire. Aujourd'hui, il y a 3 groupes scolaires donc ce sera 3 parents d'élèves qui participeront à ces réunions internes de travail et qui participeront à la prise de décision. Il y aura de la transparence, de la bienveillance et de l'écoute. Le but est de satisfaire le maximum de demandes. Aujourd'hui, nous ne pouvons avoir l'absolue certitude que toutes les demandes pourront être satisfaites. Nous allons laisser le temps se dérouler, cette procédure va se mettre en place. Nous allons travailler tous ensemble sur ce sujet.

Les parents souhaiteraient savoir au plus tard, fin juin, si leur(s) enfant(s) doit(doivent) être déplacé(s), voire les préparer psychologiquement si nécessaire. Vous aurez bien compris aussi, qu'il y a des contraintes qui nous sont imposées. Des contraintes au niveau de l'éducation nationale, qui en toute souveraineté décide des ouvertures de classe et des transferts de classe.

5 classes actuellement dans les groupes scolaires vont être transférées vers Jean d'Ormesson et nous avons la quasi-certitude que 3 classes supplémentaires vont ouvrir, après, sous réserve, d'ici la fin de l'été, du nombre d'enfants qui seront inscrits.

Je vous rappelle que la municipalité est dans l'écoute et dans le dialogue. Nous ne sommes pas là pour imposer, mais pour travailler tous ensemble, et c'est avec les parents d'élèves élus que les décisions seront prises.

**Madame le Maire donne la parole à Madame FABRY :**

Vous n'êtes pas sans savoir que dans le cadre d'enfants en problème d'handicap, il y a aussi une autorisation du rectorat qui arrive fin août. Ce qui va angoisser un peu plus les parents, dans le changement de leurs enfants. J'espère que vous donnerez une réponse favorable avant.

Avez-vous songé, lorsque 2 enfants par exemple qui sont « copains » d'une même classe vont être transférés, de les mettre ensemble ? Il est important d'y penser.

**Madame le Maire :**

Ce sont les enseignants qui choisissent.

**Madame FABRY :**

Si vous faites une commission, vous pouvez impulser éventuellement.

**Madame le Maire :**

Bien sûr.

**Madame FABRY :**

D'autre part, le problème de Sigaliès. Je suis surprise, vous parlez de déplacement doux, que comptez-vous faire pour sécuriser les enfants qui vont en CM2 seuls à l'école ? Au groupe scolaire René Cassin, les enfants y allaient à pied ou à vélos sans problème, là vous leur créez un souci sur la D 613, c'est impensable pour des parents de laisser leurs enfants y aller à pied ou à vélos. Allez-vous les obliger à prendre vers la rue de la Gare qui est surchargée ? Idem, cette rue est dangereuse pour les cyclistes, et vous allez créer une circulation supplémentaire des parents le matin, à cette fameuse rue de la Gare, dont la circulation est infernale.

**Madame le Maire :**

En ce qui concerne le handicap, cela fait partie des dérogations de droit. Cela se travaille avec l'éducation nationale. Cela ne pose aucune difficulté. Car très peu d'enfants sont concernés. La question ne se pose même pas.

« Les copains » : je ne peux répondre que de manière générale, nous ne pouvons pas aujourd'hui appréhender quel sera le flot de ceux qui voudront rester et de ceux qui partiront. Pour nous, il faut que ce soit un jeu à somme nulle. Cela va être du travail, nous allons y passer beaucoup de temps, si nous pouvons favoriser ce genre de chose, nous le ferons. Si nous ne pouvons pas, nous ne le ferons pas.

La particularité et tu l'as soulevée au travers de Sigaliès, c'est René Cassin. Le problème c'est que ce groupe scolaire est le plus petit groupe scolaire de la commune et il est plein. Il y a plus de cohérence à garder Sigaliès et les Roudères, et ne pas franchir la D 613, et de les mettre à René Cassin. Mais le problème est que cela ne rentre pas.

Il y aura une sécurisation un jour. Je ne peux pas donner de calendrier car cela relève de la Métropole qui s'est engagée, cela fait partie du plan pluriannuel d'investissement qui a été décidé et discuté avec la Métropole. Il y aura une requalification de cette D 613 pour lui donner un caractère plus urbain et créer les zones de sécurité. Il faut des trottoirs, des espaces partagés. Cela se fera.

Il y a une carte scolaire qui va évoluer au fil des années. Au fil du temps, nous pourrons être en capacité de remettre de la cohérence par rapport à ces points. Pour nous, cela ne nous satisfait pas.

*J'en profite pour dire aux parents que si vous avez des interrogations, des inquiétudes, venez nous voir. Téléphonnez-nous ! Les services sont à votre disposition. Je le répète, n'hésitez pas, vous avez la moindre question...allez au service scolaire. Si vous avez envie de me voir, la porte est ouverte.*

**Monsieur RIO :**

*Samedi soir, je vous ai envoyé un mail à 22 h 30, avec en copie le Directeur Général des Services et Mme FABRY pour avoir la carte en haute définition, mais excusez-moi, cette carte est illisible ! Personne n'est capable de la lire ! Lorsque l'on se trouve au carrefour Paul Bernard, nous ne pouvons pas savoir, selon où l'on réside où nous nous trouvons. J'ai reçu un mail des services à 18 h 12 aujourd'hui. 18 mn avant le conseil municipal pour avoir une carte en haute définition.*

*Vous avez dit « avec moi, les choses vont changer, à l'époque de M. ATLAN nous n'avions pas accès au dossier. Quand vous avez besoin M. RIO, vous nous écrivez ! ».*

**Madame le Maire :**

*Est-ce que tu accuses que ce soit fait exprès ? Je vais laisser M. QUEBRE te répondre.*

**Monsieur RIO :**

*On me répondra après ! J'ai une série de questions, je vais les poser !*

**Madame le Maire :**

*Non, non ! M. QUEBRE va te répondre.*

**Monsieur QUEBRE :**

*Effectivement, nous avons bien reçu votre demande samedi soir à 22 h 30. Je l'ai lu samedi soir à 22 h 30 chez moi. Vendredi, nous avons reçu un courrier des parents d'élèves élus de l'école René Cassin. Lundi, nous avons reçu un courrier des parents d'élèves élus des Escholiers, et des parents d'élèves élus de Louise Michel. C'étaient des courriers de 2 pages, qui appelaient des éléments de réponse très précis, et sur lequel, le Maire souhaitait qu'il y ait une réponse avant le conseil municipal. Il a fallu préparer : une réunion, un courrier de réponse, un support de présentation pour la réunion et affiner des éléments d'information en vue de ces réponses et de ces réunions. Lundi et mardi, aussi bien, Joffrey MARTINEAU, le responsable de pôle, et moi, nous avons passé notre temps à préparer ces éléments. Joffrey, ce matin a envoyé les courriers de réponse aux parents d'élèves de chaque école et à tous les autres destinataires. Et cet après-midi, je l'ai vu dans son bureau, particulièrement pour cette zone-là, car tout le reste est assez droit.*

**Monsieur RIO :**

*La réforme de la carte scolaire est dans les dossiers depuis un certain nombre de semaines en mairie, alors excusez-moi, quand on reçoit le jeudi soir pour le mercredi soir une carte pixélisée comme celle-ci, et que l'on m'explique que le responsable avait autre chose à faire ! C'est vous qui vous êtes mis dans cette galère, excusez-moi ce n'est pas moi ou les parents d'élèves, vous vous êtes mis dans cette situation-là, et vous nous envoyez un plan où lorsque nous résidons au carrefour Paul Bernard, on ne sait pas si l'on est dans telle zone ou telle zone...*

**Monsieur QUEBRE :**

*Ce que nous voulons c'est que tout le monde, élus et parents, puissent disposer d'une carte extrêmement précise qui sera très vite sur le site internet de la commune, et sur la base d'un fond de carte sur lequel nous*

*pourrons « zoomer » à la maison près, à la parcelle près, de manière à vraiment savoir dans quelle zone nous nous trouvons. M. MARTINEAU a répondu aussi vite qu'il a pu, j'en suis désolé, c'est effectivement parce que nous voulions que vous ayez les éléments précis, 15 min avant la réunion. Ce n'est pas le style de la « maison ».*

**Monsieur RIO :**

*Un projet qui est dans les cartons depuis plusieurs mois, que l'on n'envoie pas à l'opposition...*

**Madame le Maire :**

*Est-ce que c'est tout ce que tu as à dire sur la carte scolaire ??? Que tu as reçu un plan pixélisé !*

**Monsieur RIO :**

*Même en format numérique, excusez-moi mais je reçois ce format-là !*

**Madame le Maire :**

*Tu as l'air de dire que cela fait plusieurs mois que la carte existe ! Ce n'est pas le cas ! Ce sont plusieurs mois de travail qui ont abouti à tout cela. Il faut savoir que les services se sont déplacés dans les rues, pour voir maison par maison. Cela a été un travail extrêmement LONG ! Je remercie les services de la qualité de ce travail.*

**Monsieur RIO :**

*Cela était la forme, nous allons passer au fond.*

**Madame le Maire :**

*Ah il y a du fond ?*

**Monsieur RIO :**

*Comme toujours, nous ne sommes pas pressés. L'ordre du jour est tellement complet, que nous en avons pour 3 heures.*

**Madame le Maire :**

*Certainement pas !*

**Monsieur RIO :**

*C'est cela de faire une carte scolaire en plus du budget, plus le budget aux associations, et quelques questions en plus !*

*Entre 2014 et 2018 le nombre d'élèves est passé de 712 à 981, soit une augmentation de 27,42 %.*

*Lorsque vous avez été élue maire en 2009, la ZAC était dans les cartons, et tout le monde savait qu'il fallait faire un quatrième groupe scolaire. Pouvez-vous imaginer qu'une ZAC comme Roque Fraïsse sur 33 hectares, ait attiré une population sans enfant ou des couples qui arrivent et qui n'ont pas l'intention d'avoir des enfants ! Vous pouvez rigoler, moi cela ne me fait pas rire !*

**Madame le Maire :**

*S'il vous plaît, Mesdames et Messieurs, je vous demande de rester silencieux. M. RIO s'exprime.*

**Monsieur RIO :**

*On aurait dû construire ce 4<sup>ème</sup> groupe scolaire dès 2015 ! Nous pouvons faire un groupe scolaire avec des classes qui ne sont pas ouvertes et d'avoir que la maternelle ou le CP ouvert. Et au fur et à mesure, on ouvrait les classes. Cela vous fait rire, ce n'est pas grave, vous argumenterez après.*

*Et finalement en 2019, nous nous retrouvons avec des classes surchargées et de plus en plus de parents qui sont dans l'obligation de prendre leur voiture pour déposer leur(s) enfant(s) à l'école ! Je me permets une parenthèse, Madame le Maire, mais vous avez supprimé le ramassage scolaire. Ceci est un autre débat, j'espère que l'on en reparlera plus tard.*

*Sur les déplacements doux, Madame FABRY en a parlé. Mais lorsque l'on réside à Sigaliès, comment peut-on imaginer laisser son enfant partir de son quartier, descendre la Flamade, prendre la D 613, tourner à Tourtoul et arriver au groupe scolaire les Escholiers. Ce n'est pas possible ! Lorsque l'on habite à Sigaliès, il faut être rattaché à René Cassin. J'ai eu vos chiffres d'hier, ce qui est dommage c'est que dans le dossier du conseil municipal, ils n'y sont pas mis. Effectif 2018 pour René Cassin, écoles maternelle et élémentaire, cela fait un total de 294 élèves. Entre les départs vers le 4<sup>ème</sup> groupe scolaire, ceux qui vont partir aux Escholiers et ceux qui partent de Louise Michel...nous finissons sur un effectif en 2019 à 278 élèves.  $294 - 278 = 10$ . Si on rajoute ces 10 élèves...*

**Madame le Maire :**

*Et les nouveaux inscrits, tu ne les oublies pas ?*

**Monsieur RIO :**

*Attendez ! Cela est le tableau que vous avez diffusé hier.*

**Madame le Maire :**

*Tu oublies les nouveaux inscrits !*

**Monsieur RIO :**

*Eh bien, il fallait les rajouter dans les chiffres !*

*Votre dossier fait une page et demie, et une carte remplie de pixels ! Rigolez, ce n'est pas grave ! Comme dit Monsieur NENCIONI, c'est nerveux.*

**Madame le Maire :**

*C'est lamentable !*

**Monsieur RIO :**

*Parlons de l'intérêt de l'enfant ! Que va-t-il se passer chez l'enfant qui dira à ses parents « je ne veux pas changer d'école ? ». Un enfant, Madame le Maire, ne parle pas avec sa tête, il parle avec son cœur. Comment peut-on faire changer un enfant d'école, qui lorsqu'il a 7 ans, qu'il a fait 3 années d'école maternelle, 2 ans d'école primaire pour certains, qu'ils ont été à la crèche municipale, pour d'autres chez des nounous. Vous parlez de CM2, il reste une année à faire, vous allez rester. Cela veut dire qu'un enfant qui aura fait 5, 6, 7 ans dans le même groupe scolaire, pour les deux dernières années, il peut changer ! Je ne pense pas que ce soit une bonne chose, mais c'est mon avis.*

*Dans la délibération, nous pouvons lire « La prochaine rentrée scolaire affiche une situation inédite en raison du passage de 3 à 4 groupes scolaires. La municipalité a donc décidé de gérer singulièrement cette rentrée ». Certes, c'est unique de passer de 3 à 4. Mais, lorsque j'étais en CM1, nous sommes passés de 2 à 3. Et à l'époque, cela s'est très bien passé.*

*J'étais à l'école René Cassin, l'école Louise Michel n'existait pas, et je me rappelle d'un élève dans ma classe, M. CABROL qui était directeur du groupe a dit « Toi, de toute manière tu vas redoubler, et pour te punir, on te mettra à Louise Michel ! ». Cette histoire a marqué. C'était à une époque, où il n'existait que deux groupes scolaires. Donc Saint Jean de Védas a connu un groupe, puis deux groupes, et puis trois groupes, et quatre groupes, et cela s'est toujours bien passé. Sauf que cette année, cela se passe mal.*

*Ainsi les choses ne sont pas claires, les documents que vous avez présentés hier soir aux parents d'élèves, nous élus de l'opposition nous n'y avons pas eu accès. Donc, je vous demande ce soir de ne pas soumettre ces questions au vote, je vous demande de mettre en place dès demain une commission avec vous, l'adjointe aux affaires scolaires, l'adjoint aux travaux (car selon les quartiers où l'on habite il va falloir aménager et sécuriser certains accès pour aller à l'école), des élus d'opposition, des parents délégués des 3 groupes scolaires et sans oublier un représentant du ministère de l'éducation nationale.*

### **Madame le Maire :**

*Petit rappel : date de création de la ZAC : 2006. Choix de l'aménageur : contrat de concession en 2008. Un an avant que j'arrive. Connais-tu le contenu de ce contrat de concession ? Que prévoyait-il en ce qui concerne la scolarisation des enfants ?*

### **Monsieur RIO :**

*Une ZAC, tu fais ce que tu en veux ! Le quatrième groupe scolaire tu l'as prévu en 2021, la fois dernière je t'ai rappelé que tu étais en retard. Tu m'as répondu « Non »..*

### **Madame le Maire :**

*Ecoute-moi bien : cinq classes, voilà ce que le maire qui m'a précédé avait négocié avec la Serm ! 2 000 logements, 5 000 habitants...5 classes ! Alors qu'à l'échelle de Saint Jean de Védas, lorsque l'on est à 4 000 habitants c'est 15 classes !*

*5 classes étaient prévues, et tu me dis « Que faites-vous Mme GUIRAUD ? »*

*Je répare les « erreurs du passé !! ». Car en plus, ce n'était pas financé ! Et encore nous sortons 12 classes à 6,5 M d'euros ! Même M. LEVITA m'a dit « Comment fais-tu ? ». Il est le maire adjoint à Montpellier en charge des finances et à la Métropole. A Montpellier, c'est un nouveau groupe scolaire qui se crée chaque année.*

*2014 : nous commençons déjà à nous préoccuper du groupe scolaire, pour te dire l'anticipation, alors que nous n'avons pas ressenti les effets de la loi DUFLOT avec cette densification qui est arrivée.*

*2015 : heureusement que nous avons commencé le travail. Nous avons mandaté un bureau d'études, et 2015 commence au moment où nous sommes dans les effets de la loi DUFLOT avec cette densification.*

*Je le répète à chaque conseil municipal : il y a eu des années à Saint Jean de Védas où il y a eu plus de logements construits hors ZAC que sur la ZAC.*

*Nous nous sommes dits, nous allons accélérer les choses. Le cabinet d'études qui fait des prévisions s'est révélé avec le temps d'une extrême précision. C'est un travail remarquable qui a été fait, et qui nous dit « normalement ce groupe scolaire n'aurait dû arriver qu'en 2021 ! ». Sauf que les faits de la densification se sont produits sur le reste de la commune, et heureusement que nous y avons pensé au bon moment.*

*Conclusion aujourd'hui : tu es en train de nous expliquer qu'il y a des classes surchargées, c'est-à-dire qu'aujourd'hui nous accueillons 1 000 enfants dans les écoles. Ce qui était déjà le cas, il y a plusieurs années. Donc, nous avons toute la place disponible pour accueillir dans des conditions normales tous les enfants qui aujourd'hui sont scolarisés. Dis-moi si tu as vu des Algécos, comme à la ville de Juvignac : ils ont été confrontés à cela car il n'y avait pas eu cette anticipation, et donc le nouveau maire a dû mettre des enfants et les enseignants dans des Algécos ! As-tu vu cela quelque part à Saint Jean de Védas ? NON !*

*Tu nous fais un procès Stalinien ! Nul ne peut se prévaloir de ses propres turpitudes ! Et c'est exactement ce qui est en train de se produire. Nous agissons en élus responsables, nous sommes dans l'anticipation. Nous l'avions prévu déjà dans le programme. Nous avons toujours travaillé ainsi ! Nous avons fait un programme avec une programmation pluriannuelle d'investissement. Le groupe scolaire n'y était pas, nous devions faire un gymnase. Nous nous sommes adaptés à la situation. Le gymnase disparaît mais une école se crée, et dans de bonnes conditions financières pour la commune. Car nous négocions en permanence avec la Serm pour réduire la part que la commune aura à verser. Parce qu'une ZAC n'arrive pas à payer l'intégralité d'un groupe scolaire. Au début, nous devions verser 2,750 M €, et aujourd'hui nous sommes à 2,050 M €. Nous avons plus de 700 000 € qui sont partis, et ce n'est peut-être pas fini. Nous avons encore réduit la somme de 300 000 €.*

*Nous sommes dans la fantaisie la plus totale dans tes propos ! Le groupe scolaire, vous auriez dû le faire en 2015 ! Bien sûr nous allons obtenir de l'éducation nationale que nous ouvrons un groupe scolaire, que l'on nomme un directeur et des enseignants pour une classe ou deux ! Où as-tu vu cela ? Nous nageons en plein délire, je suis suffoquée d'entendre ce genre de choses !*

*La suppression des ramassages scolaires nous en avons parlé. Il y avait 6 enfants dans le bus ! Un bus qui coûtait 25 000 € / an pour 6 enfants !*

*Le quartier de Sigaliés se rattachait à René Cassin, bien sûr ! J'ai ma baguette magique ! Tout est possible, c'est le monde de Oui-Oui ! Au groupe scolaire René Cassin, il y a 11 classes. Pas 12, 13, 15 ! 11 classes !*

*C'est la raison pour laquelle Sigaliés n'ira pas à Cassin aujourd'hui. Dans 5 ans, je ne sais pas, peut-être que oui ! Tes propos sont désolants. Je regrette de devoir te le dire ! Franchement, sur le fond, tu es à côté de la plaque !*

### **Madame le Maire donne la parole à Monsieur CARABASSE :**

*Je vous remercie Madame le Maire. En premier lieu, de quoi parlons-nous ? De la carte scolaire.*

*Juste pour un petit rappel, elle a été mise en place pour la 1<sup>ère</sup> fois en 1963 par le pouvoir gaulliste, et renforcée dans les années 80 par F. MITTERAND suite à la décentralisation de l'Etat. Et pour la première fois, au positionnement des mairies dans l'attribution des enfants par groupe scolaire, puisqu'avant c'était l'Etat.*

*Le fond de la carte scolaire n'a pas été dit ici. J'en suis désolé d'ailleurs.*

*La carte scolaire est un enjeu fondamental dans la mixité sociale. Autant le Général de GAULLE l'avait mise pour accompagner la croissance démographique, autant F. MITTERAND l'a voulue pour assurer l'égalité des chances.*

*L'école doit être un lieu de bien-être, mais aussi un lieu d'éducation, d'instruction et d'accès à la vie sociale plus tard.*

*Pour ma part, je me félicite que vous mettiez en place une carte scolaire sur Saint Jean de Védas, d'autant plus qu'elle sera majeure dans les années qui nous attendent car entre la croissance de notre commune et probablement les mutualisations au niveau de la Métropole, elle sera fondamentale pour continuer à répondre aux enjeux que je citais précédemment.*

*Ce qui préoccupe normalement et légitimement les parents c'est l'application.*

*J'avais une première option là-dessus mais vous avez largement répondu. C'est l'association dans le processus des associations de parents d'élèves, en tant qu'ancien président de la FCPE de Saint Jean de Védas, je peux que m'en féliciter et espère sincèrement et je vous crois sur ce point-là, que les parents soient associés le plus rapidement possible et y compris dans l'acte de décisions. Cela me paraît majeur.*

*Le deuxième point, c'est une demande : nous parlons de 133 familles concernées dont nous ne savons pas aujourd'hui lesquelles sont dans une gêne absolue du changement. Sans préjuger du nombre, il y en aura sûrement une, et la demande que j'aie envie de poser ici, c'est une demande de bienveillance.*

*Monsieur le Directeur Général des Services le rappelait : le découpage à un moment donné, est assez abscons, mais une maison qui d'un coup de crayon passe à droite ou à gauche d'une zone 1, 2, 3 ou 4, cela ne paraît rien sur le coup de crayon mais cela peut être fondamental pour la famille, et pour diverses raisons. Cela peut-être simplement une problématique professionnelle, cela peut être une problématique de garde, je crois que, sur le nombre qui va rester au final, il y aura lieu à ce que vous ayez des discussions de fonds, et pas forcément basées sur la raison, mais sur la bienveillance. C'est-à-dire, à un moment donné faire en sorte que le bien commun se rallie au bien individuel, car la carte scolaire a été faite pour cela, pour ne pas que*

*l'intérêt individuel prône sur l'intérêt commun. Nous sommes dans l'application pour la 1<sup>ère</sup> année, je pense que si les dérogations peuvent être les plus larges possibles et j'aurai tendance à dire, les plus complètes possibles.*

*En dernier lieu, cette carte scolaire me semble être aussi pour la municipalité l'occasion de revoir définitivement sa mobilité, et effectivement de prendre comme premier critère les cheminements journaliers usuels, notamment des enfants des zones concernées vers leur école concernée afin qu'il puisse y avoir du déplacement alternatif, du déplacement hors véhicules, non seulement pour des problèmes de sécurité, de décroissance de la circulation de voitures dans le village et au-delà. Un enfant qui part à pied, et nous l'avons su à l'époque avec Mme CATHALA qui avait été l'organisatrice des Pédibus, nous savons aujourd'hui la plus-value sociale et sociétale que porte le cheminement pédestre. Je vous remercie.*

### **Madame le Maire :**

*Vraiment merci ! Merci beaucoup M. CARABASSE car vous relevez le niveau !*

*Mixité sociale : OUI. C'est un point que nous n'avons pas relevé, mais nous entendons un petit peu certaines choses sur des groupes scolaires qui sont peut-être préférés à d'autres. Là, nous sommes dans la clarté la plus totale : il n'y a aucune ambiguïté ! J'habite ici, je sais où je vais ! Jusqu'à cette année, compte tenu de la situation, nous avons dû parer au plus pressé, nous n'arrivions pas à mettre les gens à l'école qui relève de leur secteur. Des familles qui arrivaient sur René Cassin, école pleine, se retrouvaient par exemple à l'école Louise Michel ou aux Escholiers. Il n'y avait aucune cohérence à tout cela. C'est maintenant terminé, nous le savons, j'habite à tel endroit, je vais dans telle école. Il n'y a pas de discussion possible, c'est ainsi !*

*Cela nous évite de passer par des commissions d'harmonisations que nous avons jusqu'à présent, et qui pouvaient créer de la difficulté, mais cela se passait bien. La bienveillance, j'en ai parlé quand je me suis adressée aux parents qui étaient présents, oui, bien sûr, il y a de la bienveillance, et elle rejoint l'intérêt de l'enfant, de la famille. Il faudra malgré tout, quand nous avons parfois des sujétions trop fortes et que cela n'est matériellement pas possible, que certains entendent raison.*

*Ce n'est pas une mairie stalinienne ici, cela ne marche pas comme cela !*

*La mobilité oui, important ! Je me souviens lorsque nous avons refait la rue des Frênes, la rue de Tourtourel, que nous avons associé les riverains. A l'époque nous voulions mettre un sens unique de manière à créer de larges espaces partagés, pour que nous puissions avoir une piste cyclable. Je me souviens de la réaction de certains riverains à l'époque « mais des vélos Mme GUIRAUD, il n'y a jamais de vélos qui passent ici, cela ne servira à rien ! ». Nous avons vainement essayé de leur faire comprendre que s'il n'y a pas la sécurité, il n'y a pas de vélos. Et le jour où l'on mettra de la sécurité, il y aura des vélos. Pourquoi est-ce que ces espaces ont été faits ? Bien sûr, il va manquer ce tronçon de la 613 mais une fois que cela sera fait vers la sortie de Sigaliés et de Tourtourel, les enfants seront en sécurité et ils pourront aller aux Escholiers, au Collège, voire à l'école privée. Les choses ne sont jamais faites au hasard, il y a toujours une justification. Le Pédibus c'était bien, nous avons essayé de relancer ce processus il y a quelques années, et cela a été un échec. Le Pédibus ou assimilé ne peut fonctionner qu'avec des parents bénévoles, la Mairie ne peut pas tout apporter. Il faut que le citoyen s'empare de certaines choses, cela est un beau projet. Cela a été l'occasion d'en reparler hier soir avec les parents d'élèves. Est-ce qu'un Pédibus vous intéresserait ? Ils ont tous répondu « oui ». Mais le problème ce sont : les volontaires et la disponibilité, nous y pensons. La somme de toutes ces petites actions qui concourent à ce développement durable, nous est chère. Les mobilités, les transports sont des choses importantes. Ce sont des éléments qui vont vraiment monter en puissance dans les années à venir. Nous en reparlerons. Je te remercie pour ta contribution Philippe.*

*Je vous le redis Mesdames, et Messieurs avant que vous ne partiez « Si vous avez des questions, la porte est ouverte, nous sommes là pour vous écouter, pour dialoguer et pour construire ensemble ».*

**Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :**

<b>Pour</b>	<b>21</b>
<b>Contre</b>	<b>2 : M. RIO F. – Mme FABRY V.</b>
<b>Abstention</b>	<b>2 : M. MARTIN-LAVAL B. – Mme MAUREL P.</b>

**Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :**

- **APPROUVE** la nouvelle définition des secteurs scolaires selon le plan joint en annexe ;
- **APPROUVE** les règles de dérogation et les règles particulières pour l'année scolaire 2019-2020 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire ;
- **DIT** que la nouvelle sectorisation scolaire entrera en vigueur à compter du caractère exécutoire de la présente délibération.

\*\*\*\*\*

**Arrivée de Mme S. VAQUIE**

**M. RIO absent sur cette délibération**

**Précisions de Madame le Maire :**

*Nous reprenons le cours normal de ce conseil, Mesdames et Messieurs avec le premier point qui était prévu à l'ordre du jour et que je vais vous présenter :*

### **DELIBERATION**

**OBJET : Modification du tableau des effectifs**

Madame le Maire propose à l'assemblée de modifier le tableau des emplois de la collectivité comme suit :

<b>Cadre d'emplois</b>	<b>Poste</b>	<b>Nombre de postes à créer</b>	<b>Motif</b>	<b>Date</b>
Adjoints administratifs (catégorie C)	Adjoint administratif 2ème classe	01	<b>recrutement</b>	<b>1/03/2019</b>

Ce poste est créé dans le cadre de la mise en place du nouveau service carte d'identité/passeport. L'agent recruté sur ce poste viendra renforcer l'effectif du service population auquel est rattaché ce nouveau service.

**Précisions de Madame le Maire :**

Nous revenons sur la délibération sur la carte scolaire et nous allons rajouter, vous en serez tous d'accord : au dernier paragraphe « Afin de préparer chaque rentrée scolaire, une commission regroupant municipalité, directeurs des écoles, **'et parents d'élèves'** se réunira en mai, en juin et en août ».

- - -

C'est le poste qu'il faut créer suite à l'attribution du dispositif de recueil des cartes d'identité et des passeports. Sur ce point, je souhaite faire une déclaration très formelle devant le conseil municipal, et qui concerne M. LE BLEVEC.

L'Etat, suite à la demande de notre municipalité, a attribué à la commune un dispositif de recueil pour l'établissement des cartes d'identité et des passeports.

Ce nouveau service devrait être opérationnel à compter du 1<sup>er</sup> mars prochain.

Nécessitant l'arrivée d'un agent supplémentaire au sein du service population, la procédure habituelle de réception de candidatures internes et externes a été enclenchée.

5 personnels ont été reçues par un jury composé : par le 1<sup>er</sup> adjoint M. MERLIN, la directrice des ressources humaines, et le chef du service concerné. Je ne fais pas partie de cette commission volontairement.

Chaque candidat a été auditionné par le jury et a également passé un test écrit.

Il se trouve que M. LE BLEVEC a candidaté. Il était en recherche d'emploi depuis plusieurs mois.

A l'issue de ce processus, c'est M. LE BLEVEC qui a été retenu.

En tant que Maire, la candidature d'un conseiller municipal à un poste d'agent municipal n'a pas été facile à gérer.

Mais, je vous indique en toute transparence l'approche éthique qui a été la mienne et que j'assume complètement :

- Tout d'abord, pour moi, un conseiller municipal n'est ni un sur-citoyen, ni un sous-citoyen : donc, si le choix personnel de M. LE BLEVEC était de candidater sur ce poste, de quel droit l'en aurais-je empêché ?
- Deuxièmement, ce recrutement a été un recrutement comme les autres. Avec le même objectif : recruter la meilleure personne sur le poste ouvert. Avec la même procédure : très formalisée et très objective. Après débat, les trois membres du jury, présidé par M. le 1<sup>er</sup> Adjoint, dont on connaît la rigueur morale, ont considéré que c'était la candidature de M. LE BLEVEC qui devait être retenue.

Benjamin, tu devras donc démissionner. Ce sera ton dernier conseil municipal, le prochain étant prévu le 20 mars, entre temps tu seras rentré en fonction, vers la mi-février. J'en profite Benjamin pour te remercier très chaleureusement des 5 années que tu as passées à nos côtés, de ton dévouement, du travail qui a été le tien, l'implication qui a été la tienne. Je ne doute pas que tu seras toujours dévoué et impliqué en tant qu'agent municipal. Désormais ce sera dans un autre cadre, en tant qu'agent municipal, que je viendrai te saluer tous les jours.

Si certains le souhaitent, je peux tenir à la disposition de ceux qui veulent de la transparence, les curriculum vitae, les lettres de motivations et les épreuves écrites qui ont été passées.

Pour information, tu es titulaire d'une licence AES et l'option « Administration Générale et Territoriale ». Ce sont donc toutes les carrières de la fonction publique, et tu es totalement dans ton domaine de compétence.

**Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :**

<b>Pour</b>	<b>UNANIMITE</b>
<b>Contre</b>	
<b>Abstention</b>	

**Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :**

- **ADOPTE** la modification du tableau des effectifs telle que présentée ci-dessus ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 012 du budget 2019.

\*\*\*\*\*

**M. RIO absent sur cette délibération**

**DELIBERATION**

**OBJET : Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2018**

Vu l'avis de la commission finances du 28 janvier 2019 ;

Madame le Maire propose au conseil municipal, conformément à l'article L2311-5 du CGCT, de reporter au budget primitif de manière anticipée, sans attendre le vote du compte administratif et, dans leur intégralité, les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats sont justifiés par les documents suivants, annexés à la présente délibération :

- Une fiche de calcul prévisionnel (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable),
- Les états des restes à réaliser au 31 décembre 2018 (établis par l'ordonnateur et visés par le comptable)
- Un extrait du compte de gestion présentant le tableau des résultats de l'exécution budgétaire 2018

Madame le Maire présente les résultats de l'exercice 2018 et leur affectation au budget 2019 :

		<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Solde (+ ou -)</b>
Section de fonctionnement	Résultats propres de l'exercice 2018	<b>11 847 858,42</b>	<b>13 762 884,31</b>	<b>+ 1 915 025,89</b>
	Résultats antérieurs reportés		<b>200 000,00</b>	<b>+ 200 000,00</b>
	<b>Résultat de fonctionnement</b>			<b>+ 2 115 025,89</b>

		<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Solde (+ ou -)</b>
Section d'investissement	Résultats propres de l'exercice 2018	<b>4 590 484,89</b>	<b>3 261 155,50</b>	<b>- 1 329 329,39</b>
	Résultats antérieurs reportés		<b>34 191,01</b>	<b>+ 34 191,01</b>
	<b>Résultat d'investissement</b>			<b>- 1 295 138,38</b>

<b>Restes à réaliser au 31.12.2018</b>	<b>38 884,95</b>	<b>150 000</b>	<b>+ 111 115,05</b>
--	------------------	----------------	---------------------

<i>Besoin de financement en investissement</i>			<i>1 184 023,33</i>
--	--	--	---------------------

<b>Résultat global sans RAR</b>			<b>819 887,51</b>
<b>Résultat global avec RAR</b>			<b>931 002,56</b>

<b>Reprise anticipée résultats 2018</b>	Affectation en réserve (compte 1068)		<b>1 915 025,89</b>	
	Excédent reporté en fonctionnement (002)		<b>200 000,00</b>	
	Déficit reporté en investissement (001)	<b>1 295 138,38</b>		

Les montants relatifs au résultat d'investissement et à l'affectation du résultat de fonctionnement, ainsi que le détail des restes à réaliser 2018 seront inscrits au budget primitif 2019.

La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif.

**Précisions de Madame le Maire :**

*Ces résultats sont bons, nous le verrons en détail lors du compte administratif.*

*Seule dépense non réalisée : la participation de 300 000 € à la fin des travaux de la rue des Jasses.*

*Cela se concrétisera cet été 2019.*

*Dernier commentaire : exceptionnellement les restes à réaliser sont positifs, signe d'une exécution maximale en dépenses d'investissements et de la notification de subventions pas encore perçues.*

**Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :**

<b>Pour</b>	<b>UNANIMITE</b>
<b>Contre</b>	
<b>Abstention</b>	

**Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :**

- **CONSTATE** les résultats de l'exercice 2018 ;
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;
- **AFFECTE** de manière anticipée les résultats 2018 au budget 2019.

\*\*\*\*\*

**DELIBERATION**

**OBJET : Taux d'imposition communaux des taxes directes locales pour l'année 2019**

Vu l'avis de la Commission Finances du 28 janvier 2019 ;

Conformément aux orientations budgétaires présentées lors du Conseil Municipal du 20 décembre 2018, Madame le Maire propose que les taux d'imposition communaux des taxes directes locales pour l'année 2019 restent inchangés par rapport à 2018.

En conséquence, Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter les taux suivants :

- Taxe d'habitation : **14,11 %**
- Taxe foncière sur le bâti : **25,10 %**
- Taxe foncière sur le non bâti : **96,14 %**

**Précisions de Madame le Maire :**

*Nous avons des taux bas et nous les maintenons cette année encore au même niveau.*

*L'Etat revalorise de 2,2 % la valeur locative des bases. Cela signifie qu'à périmètre constant un foyer Védasien verra ses impôts locaux augmenter de 2,2 %.*

*Ce produit supplémentaire nous permettra de faire face aux dépenses nouvelles d'exploitation liées au 4<sup>ème</sup> groupe scolaire et à l'extension de la salle des Granges.*

**Madame le Maire donne la parole à Monsieur CARABASSE :**

*J'entends le contexte financier difficile pour les collectivités locales, mais j'entends aussi le contexte difficile financier du pouvoir d'achat de tous les citoyens. Vous avez tout à l'heure fait appel au Maire de Juvignac, pour ma part, je ferai appel au Maire de Castelnau-le-Lez, commune de l'autre côté de l'agglomération. Effectivement, il les baisse de 2,5 % pour compenser le niveau d'augmentation de l'Etat de 2,2 %. Je le cite « Quand j'entends des élus dire qu'en ne touchant pas leur part communal, les impôts n'augmentent pas, c'est faux ! Avec 0 % soit la stabilité fiscale locale, les impôts augmentent automatiquement de 2,2 % ».*

*C'est important de dire qu'en fait, en maintenant l'assiette vous cautionnez l'augmentation d'impôts, puisqu'à un moment donné les administrés védasiens verront leur impôt augmenter de 2,2 %. On peut se défausser en disant que cela vient de l'Etat, mais cela aurait été à l'image de F. LAFFORGUE. Si Castelnau-le-Lez a pu le faire, Saint Jean de Védas aurait pu le faire.*

**Madame le Maire :**

*J'assume totalement cela. J'ai toujours eu un discours honnête. Je n'essaie pas de tromper les gens. Nous avons toujours dit que les taux d'imposition seraient maintenus. Nous appliquons cela. Je n'ai jamais dit que nous allions compenser et modifier à la baisse les taux de manière à ce que la pression fiscale n'augmente pas. Pour nous aujourd'hui, ce n'est pas possible. Il faut d'abord comparer ce qui est comparable.*

*Castelnau-le-Lez est une commune qui est déjà de plus grande taille, et il faut voir d'où ils partent.*

*Aujourd'hui, par exemple sur le foncier bâti, nous avons 25,1 % de taux, la ville de Castelnau-le-Lez en est à 36 %. C'est une commune riche, ils ont des aides que nous nous n'avons plus.*

*J'espère qu'un jour, dans le futur proche, nous pourrons baisser les taux d'imposition. Je ne peux pas promettre ce genre de chose. L'engagement que nous avons pris, nous le tenons. En ce qui concerne le pouvoir d'achat des védasieus, il faut qu'ils aient conscience que pour la collectivité, nous subissons aussi les hausses de prix.*

**Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :**

<b>Pour</b>	<b>23</b>
<b>Contre</b>	<b>1 : M. CARABASSE P.</b>
<b>Abstention</b>	<b>2 : M. RIO F. – Mme FABRY V.</b>

**Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :**

- **ADOPTÉ** les taux proposés pour l'exercice 2019 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

\*\*\*\*\*

### **DELIBERATION**

**OBJET : Budget primitif 2019**

Vu l'article L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;  
Vu l'avis de la Commission Finances réunie le 28 janvier 2019 ;

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le Budget Primitif 2019. Elle propose un vote des crédits par chapitre, y compris les chapitres d'opération d'investissement selon l'article L.2312-2 du CGCT.

#### **Section de Fonctionnement – Dépenses**

<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
011	Charges à caractère général	2 500 000,00
012	Charges de personnel	6 902 000,00
014	Atténuations de produits	1 080 000,00
65	Autres charges de gestion courante	475 760,00
66	Charges financières	240 000,00
67	Charges exceptionnelles	30 000,00
023	Virement à la section d'investissement	1 819 240,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	600 000,00
<b>TOTAL</b>		<b>13 647 000,00</b>

**Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :**

<b>Pour</b>	<b>23</b>
<b>Contre</b>	<b>2 : M. RIO F. – Mme FABRY V.</b>
<b>Abstention</b>	<b>1 : M. CARABASSE P.</b>

**Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :**

- **ADOPTÉ** les propositions budgétaires présentées par Madame le Maire pour l'exercice 2019.

**Section de Fonctionnement – Recettes**

<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
013	Atténuations de charges	100 000,00
70	Produits des services	1 009 000,00
73	Impôts et taxes	10 423 000,00
74	Dotations et participations	1 480 000,00
75	Autres produits de gestion courante	370 000,00
77	Produits exceptionnels	15 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	50 000,00
002	<i>Résultat reporté de fonctionnement</i>	<i>200 000,00</i>
<b>TOTAL</b>		<b>13 647 000,00</b>

**Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :**

<b>Pour</b>	<b>23</b>
<b>Contre</b>	<b>2 : M. RIO F. – Mme FABRY V.</b>
<b>Abstention</b>	<b>1 : M. CARABASSE P.</b>

**Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :**

- **ADOPTÉ** les propositions budgétaires présentées par Madame le Maire pour l'exercice 2019.

**Section d'Investissement – Dépenses**

<b>Chapitre/opérations</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
16	Emprunts et dettes assimilés	780 000,00
20	Immobilisations incorporelles	156 920,00
204	Subventions d'équipement versées	1 575 051,00
21	Immobilisations corporelles	829 575,05
201901	Rénovation aire de jeux Jean Moulin	100 000,00
201902	Salle des fêtes/gymnase	300 000,00
201803	Rénovation salle des Granges	1 196 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	50 000,00
001	<i>Résultat d'Investissement reporté</i>	<i>1 295 139,00</i>
	<i>Total des restes à réaliser</i>	<i>38 884,95</i>
<b>TOTAL</b>		<b>6 321 570,00</b>

**Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :**

<b>Pour</b>	<b>22</b>
<b>Contre</b>	<b>3 : M. RIO F. – Mme FABRY V. – Mme SALOMON ML.</b>
<b>Abstention</b>	<b>1 : M. CARABASSE P.</b>

**Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :**

- **ADOPTÉ** les propositions budgétaires présentées par Madame le Maire pour l'exercice 2019.

**Section d'Investissement– Recettes**

<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves <i>Hors article 1068</i>	460 000,00
13	Subventions	514 891,00
16	Emprunts et dettes assimilés	862 413,00
021	Virement de la section de fonctionnement	1 819 240,00
040	Opérations d'ordre dotations aux amortissements	600 000,00
1068	<i>Excédents de fonctionnement capitalisés</i>	<i>1 915 026,00</i>
	<i>Total des restes à réaliser</i>	<i>150 000,00</i>
	<b>TOTAL</b>	<b>6 321 570,00</b>

La reprise anticipée des résultats de clôture de l'exercice 2018 (lignes 001, 002, et, 1068) fait l'objet d'une délibération à part. Ces montants, ainsi que le total des restes à réaliser, présentés en italique dans les tableaux ci-dessus, ne sont pas pris en compte dans les chapitres à voter.

**Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :**

<b>Pour</b>	<b>23</b>
<b>Contre</b>	<b>2 : M. RIO F. – Mme FABRY V.</b>
<b>Abstention</b>	<b>1 : M. CARABASSE P.</b>

**Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :**

- **ADOPTÉ** les propositions budgétaires présentées par Madame le Maire pour l'exercice 2019.

**Précisions de Madame le Maire :**

*C'est un très beau budget qui vient conclure un cycle électoral. Malgré les difficultés et les nécessaires adaptations, nous aurons respecté nos engagements de campagne.*

*Plusieurs projets phares vont se concrétiser, un autre amorcer.*

*Je tiens à souligner les efforts de gestion faits en investissements :*

- *Recherche maximum des subventions,*
- *Baisse de la participation municipale au groupe scolaire de 700 000 €. Nous avons négocié deux baisses à la SERM. Au final, la commune paiera 2 050 000 € sur les 6,5 M€ du coût total du projet.*

**Madame le Maire donne la parole à Monsieur RIO :**

Je vous cite « Le sens de l'action municipale pour 2019 sera accompagné de l'évolution de la ville pour que Saint Jean de Védas devienne une petite ville dotée d'équipements nécessaires dans un cadre de vie agréable ». Je vais juste faire une parenthèse : il y a une très belle vidéo qui est sortie sur les réseaux sociaux, il y a de cela 15 jours. Combien cela a coûté ? Si vous n'avez pas le chiffre en tête, pourriez-vous m'adresser la facture de cette belle vidéo. Ce qui est dommage dans cette vidéo, c'est que nous ne voyons pas les difficultés que les védasiens rencontrent tous les matins et tous les soirs sur Saint Jean de Védas. Ce qui est agréable ce soir à écouter M. NENCIONI, c'est que l'on a l'impression que vous découvrez que la population augmente, et qu'il faut doter la ville d'équipements.

Qu'avez-vous fait depuis 2009 ? Nous n'allons pas parler du 4<sup>ème</sup> groupe scolaire, il n'est toujours pas sorti ! Le terrain de foot stabilisé qui a été transformé en synthétique, c'est très bien pour les joueurs de rugby, sauf que le RCV s'est retrouvé avec moins de terrains, et qu'ils sont obligés de ne pas avoir autant de licenciés que les années précédentes. La salle des Granges, excusez-moi, nous allons avoir une très belle salle dans le cœur du village, nous sommes tous d'accord mais ce n'est pas un nouvel équipement. On a rasé une salle pour en faire une autre certes, un peu plus grande, un peu mieux équipée, qui consomme moins d'énergie. Mais si nous regardons les années précédentes et que l'on voit aujourd'hui : finalement Saint Jean de Védas ne s'est pas doté de grands équipements.

Vous nous expliquez que bientôt nous aurons une école, un gymnase avec une salle polyvalente à 10,8 M€, nous allons récupérer la TVA, vous finissez un mandat où il ne s'est pas passé grand-chose.

J'entends « au secours » de la part d'un ancien élu qui a bien travaillé, mais rénover des rues, repeindre des façades, changer des tuiles sur le Chai du Terral, toutes les mairies le font pour entretenir le patrimoine. Je dis juste que l'entretien du patrimoine municipal est une chose, les équipements qui étaient là il y a encore quelques années n'ont pas évolué, il n'y a pas de nouvel équipement aujourd'hui !

Donc, on peut me dire ce que l'on veut sur Saint Jean de Védas, je suis heureux d'être Védasien, je resterai Védasien sauf lorsque je vois ma commune aujourd'hui sur les difficultés que l'on rencontre en tant que parent par rapport au groupe scolaire. Lorsque l'on est membre associatif par rapport aux occupations des espaces, que ce soient gymnase, terrain ou autre, excusez-moi mais il n'y a rien eu de nouveau. Nous sommes passés de 8 000 habitants à 10 000, chiffre officiel de l'INSEE au 1<sup>er</sup> janvier 2018, en janvier 2020 nous serons 12 000 habitants et nous finirons en 2025 à 15 000 habitants. Nous avons fait un boum de 3 000 nouveaux arrivants à Saint Jean de Védas et il n'y a pas plus d'équipements qu'avant.

J'ai plusieurs questions sur les équipements sportifs :

Vous parlez de la rénovation de l'arrosage d'Etienne Vidal, cela va-t-il impacter l'utilisation du terrain ?

La rénovation des courts de tennis va-t-elle se faire pendant l'été ?

Ce n'est pas une polémique, je pose la question.

**Madame le Maire :**

François, en toute amitié, abstiens toi de poser ce type de question.

**Monsieur RIO :**

Autre question : la date et la durée des travaux pour l'aire de jeux se trouvant au Puits de Gaud ?

Concernant le réaménagement de la rue des Roudères. Nous en avons déjà parlé, il y a quelques semaines.

Vous nous avez dit que la municipalité n'allait pas couper les platanes entre le carrefour P. Bernard et l'ancienne coopérative, mais par contre entre la rue des Jasses, il fallait absolument couper pour aménager.

Pouvons-nous avoir la date, la durée des travaux et les plans ?

**Madame le Maire :**

Pour la vidéo, je ne l'ai pas en tête. Mais nous te communiquerons la facture, il n'y a aucun souci. C'est public, et chacun a le droit d'aller consulter et demander toutes les factures souhaitées.

Qu'avons-nous fait depuis 2009 ?

Le local de l'accueil de loisirs périscolaire à Louise Michel est une pure création, le Skate Park une pure création. Le stabilisé est une transformation, mais ce sont des usages qui sont différents et qui ouvrent des horizons multiples, qui n'existaient pas auparavant.

Ecoute, le plus simple, c'est de te renvoyer à la lecture des différents journaux les « Védazines », tu les trouveras en ligne sur le site internet et cela te permettra de prendre un petit peu conscience de tous ce qui a été fait.

Nous avons accompagné l'accroissement de la commune durant ces dernières années. Mais, nous avons fait ce qui est strictement nécessaire. Nous n'avons pas fait de réalisation de prestige, histoire de mettre une plaque pour dire « Telle année Madame GUIRAUD, Maire, et son Conseil Municipal ont inauguré ce bâtiment ! » On s'en moque de tout cela, nous faisons ce dont les Védasiens ont besoin.

Un groupe scolaire ce n'est quand même pas rien !

Je note que tu considères qu'il n'y a pas de nouveaux équipements qui ont été faits. Il y a eu beaucoup de choses et dans tous les domaines, que ce soit en matière de développement durable. L'action municipale ne se mesure pas à ce que l'on peut voir sortir de terre. Je suis désolée. Quand nous faisons un festival de rues, ce n'est pas pour le plaisir ! Qu'amène ce festival, et le monde de la culture ? La culture est la base de tout ! Tu n'as pas un beau bâtiment où tu as une plaque dessus ! Les actions que nous faisons en matière sociale, scolaire, l'éducation qui est faite au niveau des enfants et par les équipes municipales, l'éducation au bien-vivre, au bien-manger, au bien-bouger, au sport-santé. Il y a beaucoup de choses qui se passent, et tout cela est l'action d'une commune ! Excuse-moi, c'est franchement très pauvre de résumer l'action d'une municipalité à ce qu'elle a pu sortir de terre comme bâtiments ! C'est beaucoup trop réducteur. La richesse de la commune c'est tout ce que nous faisons à longueur d'année. Cela passe aussi par l'urbanisation, par l'aménagement de l'espace public. Quand sur Roque-Fraisse nous allons vouloir un jour faire aller le festival de rues, si l'espace public n'est pas conçu pour cela, tu ne peux pas le faire ! Il faut tout prévoir ! Nous bâtissons le Saint Jean de demain, et le bien vivre ensemble. Saint Jean de Védas n'est pas une banlieue dortoir de Montpellier ! Plusieurs centaines de manifestations chaque année, que ce soit une action municipale ou une action associative, c'est la vie pour le védasien ! C'est cela l'investissement, c'est ce que j'essaie de te faire comprendre. Lorsque l'on éduque les enfants au développement durable c'est de l'investissement ! Tu as l'investissement matériel et immatériel !

### **Monsieur de BOISGELIN :**

Etant donné votre sensibilité politique, je m'étonne que vous ayez priorisé l'action publique de qualité au regard du nombre de rubans tricolores qui ont été découpés pendant le mandat, et de grands bâtiments qui ont été élevés sur Saint Jean de Védas. Je suis désolé, nous nous sommes inscrits dans une rupture par rapport à la politique qui a été menée pendant 20 ans, avec des équipements qui certes sont la qualité de vie à Saint Jean de Védas que nous avons maintenu. Je vous rappelle d'ailleurs, qu'à Saint Jean de Védas, concernant la politique de l'enfance et la jeunesse, nous avons un maximum de demandes car nous avons maintenu les équipements dont nous avons hérités et qui ont été construits par vous. Mais énormément de bâtiments ne sont pas adaptés à la qualité de service. Nous l'avons vu pour la crèche, l'extension est pour le confort des parents, des enfants qui y sont accueillis, ainsi que du personnel. Les contrats précaires que nous avons revus, c'est de l'investissement ! La politique qui est faite sur la jeunesse et la petite enfance dans la culture et les associations, c'est de l'investissement ! Et l'investissement, ce n'est pas de monter des bâtiments comme vous l'avez fait pendant 20 ans, juste avant les élections, pour couper le ruban et de dire que l'argent est bien dépensé. Non, l'argent n'est pas bien dépensé M. RIO quand on pratique ce type de politique.

### **Madame le Maire :**

BRAVO Paul !

**Madame le Maire donne la parole à Monsieur RIO :**

*J'ai fait une année de mandat en 2008 / 2009. Donc, on ne peut pas dire, excusez-moi mais couper le ruban de la gendarmerie, c'était mal. La maison des associations, la piscine c'était mal !  
Je dis juste que les équipements de la ville ne sont plus adaptés pour une population à 10 000 habitants. L'exemple de la salle des Granges, nous pouvions la conserver telle qu'elle était, créer une nouvelle salle municipale et une fois qu'elle aurait été construite, rénover la salle des Granges.  
Nous sommes aujourd'hui dans une situation où ne pas avoir la salle pendant une année....*

**Madame le Maire :**

*François, si je te comprends bien, lorsque nous proposons le projet de cette grande salle municipale et du futur gymnase, c'est la raison pour laquelle tu votes contre ?*

**Monsieur RIO :**

*Je vote contre par rapport au lieu. J'aurai préféré que l'on ait un gymnase tout comme l'école, à proximité du tram, autour de la gendarmerie, de la piscine mais que cette salle polyvalente qui va servir pour les mariages, les manifestations, mettront de la musique jusqu'à 2, 3, 4 heures du matin, chose que nous ne pouvons pas faire aujourd'hui.*

**Madame le Maire :**

*Tu manques d'ambition !*

**Monsieur RIO :**

*Eh bien, je manque d'ambition ! C'est pour cela que je suis dans l'opposition !*

**Madame le Maire :**

*Ce n'est pas une salle pour faire des mariages, ce n'est pas sa fonction première !*

**Madame le Maire donne la parole à Madame SALOMON :**

*Je trouve quand même que l'intervention de Monsieur de BOISGELIN est déplacée. Je suis arrivée il y a 20 ans à Saint Jean de Védas, car je trouvais qu'il y avait une qualité de vie, il y avait des équipements qui ont été faits par les précédentes municipalités et qui correspondaient tout à fait au besoin de la commune. Ce que vous avez dit était déplacé.*

*Par contre, je trouve qu'il faut faire évoluer les équipements, c'est ce qui est en train d'être fait, après rénovation et construction. Cette qualité de vie qui était, nous la retrouvons sur certains points encore à Saint Jean de Védas, et là je rejoins pour la culture le Chai du Terral. J'y suis allée, et je trouve que c'est une bonne chose. Festin de Pierres c'est quelque chose qui est en continuité, la question est « vit-on toujours bien à Saint Jean de Védas ? » C'est ce que j'ai apprécié quand j'y suis venue m'y installer ici. J'ai trouvé cette commune à proximité de la ville de Montpellier qui offrait une qualité de vie importante. Nous n'avons plus la même qualité de vie. Mais, tout ce qui est circulation routière est une catastrophe ! Il y a des choses qui vont être menées. Par contre, ce qui m'embête dans le budget, c'est que je n'y ai rien vu sur les pistes cyclables. M. CLAMOUSE sait que j'ai un vélo depuis peu de temps puisque nous nous croisons souvent. Pour rejoindre Montpellier c'est impossible, cela ne dépend pas que de nous, nous sommes d'accord. Mais sur Saint Jean de Védas, il n'y a rien eu de fait au niveau des pistes cyclables. Dites-moi où elles sont ? Je ne les vois pas.*

*J'avoue que lorsque je circule, je ne m'y sens pas en sécurité. Sur 2019, je ne vois pas de projets.*

*Vous vous étiez engagée à ne plus faire d'emprunt, il n'est pas très important, je ne suis pas contre. Mais c'était un engagement que vous aviez pris.*

**Madame le Maire :**

*Pour parler tout de suite de l'emprunt, nous avons dit que nous emprunterons en début de mandat, et que d'ici la fin du mandat, nous n'aurions pas besoin d'emprunter. J'aurais bien préféré que nous nous passions d'un petit emprunt supplémentaire. Le budget primitif que nous votons, reste un budget prévisionnel, nous savons que nous aurons besoin de 800 000 € pour couvrir les besoins. Le pari que nous faisons, c'était qu'à la fin de ce mandat, le capital restant dû soit inférieur à celui du début de mandat, et nous y parvenons. Pour moi, c'est important, c'est symbolique. Il faut que l'on fasse baisser le stock de dette. Sachant que si nous le ramenons à l'habitant, dans la mesure où notre commune grossit, le stock de dette par habitant baisse.*

**Monsieur NENCIONI :**

*Dans les grandes masses, nous devrions être à 800 € par habitant. Effectivement, il diminue. Ce que nous n'avions pas anticipé, lorsque nous avons dit que l'on n'emprunterait plus jusqu'à la fin du mandat. Cela a été une réflexion politique que nous avons eue. C'est un engagement moral que nous avons pris. Mais aujourd'hui qu'est-ce qui prime ? Est-ce que ce sont les choix politiques nationaux qui ont été décidés ? Ce sont à peu près 3,5 M€ qui ont été perdus à hauteur du mandat. Nous avons effectivement réduit le panel sur des choix d'investissement. Nous avons fait un petit emprunt en fin de mandat car nous ne voulons pas non plus priver les Védasiens d'équipements publics nécessaires.*

**Madame le Maire :**

*En ce qui concerne la qualité de vie : pour les védasiens d'origine qui sont là depuis 20, 40 ans ou plus, pour eux c'est une mutation profonde de la commune de Saint Jean de Védas. Certains sont très attachés à l'immuabilité des territoires. N'oublions pas la situation géographique de notre commune aujourd'hui en première couronne Montpellieraine, il y a des choix politiques qui ont été faits en 2006 avec l'arrivée du tramway. Le tramway est un vecteur d'urbanisation, donc malheureusement, c'est quelque chose qui devait arriver sur Saint Jean de Védas. Bien sûr, nous nous attachons à garantir la meilleure qualité de vie possible et les retours que nous avons, notamment des habitants sur Roque Fraïsse, beaucoup de nouveaux védasiens qui disent « nous sommes bien à Saint Jean de Védas ». Pour nous, c'est un critère important.*

*Pour les pistes cyclables, ce qui a été fait au mandat précédent : Tourtoureil, Frênes, Garcia Lorca, Allée du Bois, Engabanac.*

*Pour cette année particulièrement : à l'avenue Clémenceau, l'espace partagé va être créé. Nous mettons en sécurité, et vous aurez les espaces cyclables et également la rue des Roudères.*

*Comme l'a rappelé François, nous allons pouvoir conserver le seul alignement réel de cette rue, avec les 9 arbres du carrefour Paul Bernard jusqu'à la rue des Mimosas. Tout le long de la rue des Roudères, vous aurez de grand espace de 2,40m – 2,50m que les védasiens pourront emprunter en toute sécurité, y compris les vélos.*

*Enfin, la rue des Jasses sera terminée cette année.*

*Vous avez déjà la majeure partie de ces espaces partagés qui existent, mais au droit des constructions, il reste encore des petits morceaux. Les choses avancent. Il ne faut pas oublier ce que fait la Métropole. J'avais alerté le président SAUREL sur la jonction cyclable Saint Jean de Védas – Montpellier, par le chemin de Bugarel. C'est un dossier qui est toujours à l'ordre du jour. Je crois que nous arrivons à 10 kms de piste cyclables, sur la commune, cela fait 1 m par habitant en moyenne. Nous mesurons le travail accompli, je mesure aussi tout ce qui reste à faire. Cela reste important et très présent à notre esprit. La Métropole établit son schéma des mobilités, nous sommes tous concernés. J'espère que la Métropole aura une politique forte, et qu'elle nous aidera encore plus, c'est-à-dire au-delà de nos attributions de compensation pour réaliser ce type d'équipement.*

**Madame le Maire donne la parole à Madame FABRY :**

*Vous parlez de la sécurisation de la rue des Jasses, avez-vous pris en compte la dangerosité du carrefour avec l'allée des Tilleuls ? Régulièrement, les personnes qui arrivent du rond-point de l'autoroute vont à tout*

*allure et ne s'inquiètent pas de voir les gens qui arrivent vers le rond-point ! Ce rond-point est décentré, j'en avais parlé à M. FONTVIEILLE. Il n'y a pas de visibilité, quand on est dans le rond-point pour ceux qui arrivent en face, ils ont l'impression qu'il n'y a personne dans le rond-point !*

**Madame le Maire :**

*Pour la rue des Jasses, il y a effectivement le bout de la rue des Jasses, du rond-point de sortie de l'autoroute jusqu'à la rue de la Lavande, la Métropole planche en ce moment, sur cette jonction qui manque entre ce petit rond-point jusqu'à la jonction avec les Roudères. Il y a une vraie requalification à faire.*

**Madame FABRY :**

*Après, vous savez que je suis très attachée au personnel. Pouvez-vous me dire si la prime semestrielle va suivre une augmentation, comme il a été prévu et entendu ? Nous y sommes favorables, et moi la première. A-t-elle été budgétisée ?*

**Madame le Maire :**

*Réponse : oui*

**Madame FABRY :**

*Comptez-vous faire un geste, et je sais bien qu'elle ne s'applique pas normalement aux fonctionnaires, concernant « la prime MACRON »  
Je voulais revenir sur la police municipale. Deux policiers municipaux d'après ce que j'ai compris. Combien de vélos électriques ?*

**Madame le Maire :**

*Non pour la prime MACRON.  
Nous avons prévu au budget 3 vélos électriques.*

**Madame FABRY :**

*Vous parlez d'ilotage. La définition de l'ilotage est la répartition, la division de la ville en différents quartiers. Est-ce que vous avez pensé à faire une cartographie ? C'est le principe de l'ilotage. Allez-vous attribuer des policiers municipaux spécifiques à chaque quartier ? Cela peut être intéressant pour les védasiens de savoir que tel policier municipal est dans tel quartier. Les vélos électriques vont être mis en place quand ? Vous dites qu'il y a une augmentation de logements, combien d'augmentation de gendarmes ? Nous savons que leur territoire s'est agrandi ? Ils ont récupéré Courmonterral et Courmonsec.*

**Madame le Maire :**

*Ils ont eu une augmentation des effectifs. Ils nous ont dit 7 logements. Nous leur en ferons 7.  
Sur la police municipale, l'ilotage : mise en place de la police quotidienne de sécurité. Tu as des équipes mixtes, police municipale et gendarmerie qui patrouillent dans Saint Jean.  
En ce qui concerne le fait d'affecter plus précisément des agents de police municipale qui sont policiers, ASVP, particulièrement à un quartier, je laisse faire la chef de poste, c'est son métier, c'est sa compétence, ce n'est pas la mienne. A elle d'apprécier ce qui est le plus pertinent.  
Nous avons fait les vœux au personnel, vendredi de la semaine dernière, et j'ai annoncé que la prime annuelle augmenterait de 100 € par an et par agent. C'était une demande de leur part, nous l'avions bloqué depuis des années pour des raisons budgétaires. Ils ont participé à l'effort comme tout le monde. Maintenant*

que cela commence à se détendre un peu, je pense que la moindre des choses compte tenu des efforts faits par les services, est une reconnaissance financière car le travail est fait, et bien fait. Nous avons accédé à leur demande et ce sera officialisé au prochain conseil du Comité Technique.

Nous avons terminé les débats sur le budget, et allons devoir voter par chapitre.

Je tiens à remercier les services pour leur travail, merci aux élus pour la constitution de ce budget 2019.

\*\*\*\*\*

## **DELIBERATION**

### **OBJET : Autorisation de programme et crédits de paiement**

Madame le Maire rappelle que cette procédure permet à la commune de ne faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice. Elle vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la lisibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiement. La somme des crédits de paiement doit être égale au montant de l'autorisation de programme.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

### **Opération Rénovation salle des Granges**

Par délibération n°2017-86 du 9 novembre 2017, le conseil municipal a approuvé la création d'une autorisation de programme (AP) et des crédits de paiement (CP) pour la rénovation de la salle des Granges. Cette AP/CP a par la suite été modifiée par la délibération n°2018-73 du 8 novembre 2018.

Suite à la réalisation des crédits de paiements 2018, Madame le Maire propose une modification de la répartition des crédits de paiement des exercices 2018 et 2019 comme suit :

Libellé du programme	Montant de l'AP	Montant des CP		
		CP 2017	CP 2018	CP 2019
<b>Rénovation de la salle des Granges</b>	<b>2 015 000</b>	23 000	795 100	1 196 900

Le coût prévisionnel global de l'opération reste inchangé et se décompose de la façon suivante :

Maîtrise d'œuvre :	130 000 €
Missions techniques annexes :	25 000 €
Assurance dommage ouvrage :	10 000 €

Travaux : 1 850 000 €

**Opération complexe salle polyvalente / halle gymnique**

La création d'une grande salle polyvalente ainsi qu'un gymnase supplémentaire correspondent à de vrais besoins pour Saint Jean de Védas.

Ce complexe comprendra :

- une salle polyvalente de 910 m<sup>2</sup> pour accueillir les diverses manifestations védasiennes (vœux à la population, repas des aînés...), associatives et privées ;
- une halle gymnique de 1 400 m<sup>2</sup>
- une salle pour les danses rythmées de 150 m<sup>2</sup>;
- une salle d'accueil et des locaux administratifs et techniques
- des places de stationnement

Ce complexe se situera à l'est de la Z.A.C. de Roque Fraisse, à la jonction entre la partie urbanisée de la Z.A.C. et la plaine de la Capoulière.

Le coût de l'opération est estimé à : 6,5 M € H.T. travaux, soit 8 915 000 € H.T. au total.

La livraison prévisionnelle de ce bâtiment interviendra dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2022.

Libellé du programme	Montant de l'AP	Montant des CP			
		CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022
<b>Complexe salle polyvalente/halle gymnique</b>	<b>10 700 000</b>	300 000	600 000	4 900 000	4 900 000

Pour 2019, les crédits de paiement seront programmés à hauteur de 300 K€ afin de financer le démarrage du projet :

- frais liés au jury de concours pour la maîtrise d'œuvre
- rapports techniques
- frais de maîtrise d'œuvre (avant-projet sommaire)

**Précisions de Madame le Maire :**

*Le chantier de la salle des Granges se déroule parfaitement.*

*Quant au projet de complexe salle des fêtes / gymnase, nous commençons nos recherches de subventions, particulièrement auprès de la Région dans le cadre de l'appel à projets « NoWatt ».*

**Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :**

<b>Pour</b>	<b>UNANIMITE</b>
<b>Contre</b>	
<b>Abstention</b>	

**Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :**

- **APPROUVE** la modification des crédits de paiement relatif à l'opération de rénovation de la salle des Granges ;

- **APPROUVE** l'AP/CP relative à l'opération de la salle polyvalente / halle gymnique ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront prévus en conséquence au budget de la commune.

\*\*\*\*\*

## DELIBERATION

### **OBJET : Garantie d'emprunt à Hérault Habitat pour le projet d'extension des logements de la gendarmerie**

Suite à l'augmentation des effectifs de la gendarmerie, à l'évolution démographique de la ville et à un secteur d'intervention étendu, l'Etat a sollicité la commune pour réaliser une extension des locaux de service de la gendarmerie ainsi que 7 nouveaux logements de fonction.

La création des 7 logements sera portée et financée par l'Office Public Hérault Habitat. Dans ce cadre, l'emprise foncière réservée pour l'extension future de la gendarmerie sera cédée à Hérault Habitat.

Hérault Habitat a sollicité la commune afin qu'elle apporte une garantie sur l'emprunt nécessaire à la réalisation de ces logements à hauteur de 50%.

Le complément de 50% sera garanti par le département de l'Hérault.

L'accord de la collectivité sur cette garantie d'emprunt est une condition préalable à l'avancement de ce projet tant pour les services de l'Etat que pour Hérault Habitat.

Les caractéristiques du prêt seraient les suivantes :

Prêt PLF (Prêt Logements de Fonction) de la Caisse des Dépôts et Consignation

Montant prévisionnel : 960 000 €

Taux : 2,90%

Durée : 40 ans

### **Précisions de Madame le Maire :**

*Hérault Habitat étant un satellite du Conseil Départemental, le risque pris est très faible ; d'autant que la somme concernée est assez peu élevée.*

*Nous garantissons à ce jour 2,4 M€ d'emprunts pour Hérault Habitat et ACM.*

### **Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :**

<b>Pour</b>	<b>UNANIMITE</b>
<b>Contre</b>	
<b>Abstention</b>	

**Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :**

- **DONNE** un accord de principe sur l'octroi d'une garantie d'emprunt de 50% à Hérault Habitat pour le projet d'extension des logements de fonction de la gendarmerie selon les caractéristiques indiquées ci-dessus ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces liées à la bonne fin du présent dossier y compris la convention financière qui établira les modalités précises de cette garantie d'emprunt.

\*\*\*\*\*

**DELIBERATION**

**OBJET : Demande de subvention au Conseil Départemental de l'Hérault pour l'aménagement de l'aire de jeux Jean Moulin**

Afin de valoriser les espaces publics communaux et développer les équipements de loisirs de proximité, la ville de Saint Jean de Védas va aménager une nouvelle aire de jeux, située sur le square Jean Moulin, au cœur de la commune.

Cet espace, à proximité du collège, de l'école Saint Jean Baptiste, des écoles Maternelle et Primaire les Escholiers et du complexe sportif de la Parre, sera agrémenté d'une aire de jeux avec des sites de tranches d'âges différents.

Au-delà des fonctions ludiques et des qualités intrinsèques demandées aux entreprises, la collectivité sera attentive à l'esthétique et à l'intégration réussie de cette aire de jeux.

Dans le cadre de l'aménagement de l'aire de jeux Jean Moulin, Madame le Maire sollicite auprès du Conseil Départemental de l'Hérault, une subvention pour ce projet selon le plan de financement ci-dessous :

- Montant prévisionnel de l'aménagement de l'aire de jeux : **85 000 € H.T.**
- Montant de l'aide sollicitée : **25 500 € (30 % du montant H.T.)**
- Autofinancement de la commune : **59 500 € HT**

**Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :**

<b>Pour</b>	<b>UNANIMITE</b>
<b>Contre</b>	
<b>Abstention</b>	

**Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :**

- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter auprès du Conseil Départemental de l'Hérault, une subvention pour l'aménagement de l'aire de jeux Jean Moulin selon le plan de financement proposé ci-dessus ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces liées à la bonne fin du présent dossier.

## DELIBERATION

### **OBJET : Remise gracieuse des frais relatifs aux taxes d'urbanisme**

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de donner un avis sur la remise gracieuse des pénalités de retards relatifs aux taxes d'urbanisme pour les redevables suivants :

N°PC	Nom redevable	Montant des majorations dues
PC2707M0050	CALLIANDRA SCCV/CHADELAS	1 037,00 €
PC27009M0046	BOUGET Pascal / PLANCHON Olivier	983,00 €
PC27009M0057	BITON Sonia et Michel	432,03 €
PC27009M0066	GRANGE Bruno	1 223,00 €
PC27011M0013C1	DELPLACE Philippe	349,00 €

Pour l'ensemble de ces dossiers, les redevables se sont acquittés du montant en principal des taxes d'urbanisme ; certains ont également réglé une partie des majorations de retard.

Le montant des majorations restant dues s'élève à 4 024,03 €.

Vu le Code de l'Urbanisme ;  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu le Code des Impôts ;

Considérant que les redevables concernés ont acquitté le montant en principal des taxes d'urbanisme ;

### **Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :**

<b>Pour</b>	<b>UNANIMITE</b>
<b>Contre</b>	
<b>Abstention</b>	

### **Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :**

- **DECIDE** d'accorder la remise gracieuse aux redevables ci-dessus des pénalités pour un montant de 4 024,03 € ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

## DELIBERATION

### **OBJET : Subvention au Centre de Formation d'Apprentis du Bâtiment à Lézignan-Corbières**

Madame le Maire explique que la Commune compte parmi ses habitants un jeune ayant choisi de poursuivre une formation dans un métier du B.T.P. au sein du Centre de Formation d'Apprentis à Lézignan-Corbières.

Le centre de formation demande un soutien financier afin d'améliorer les conditions d'accueil et de sécurité des apprentis, dans une perspective de développement durable et de maintien de la qualité des formations.

La demande est une subvention fixe annuelle de 50 euros ainsi qu'une participation de 25 euros par apprenti.

Madame le Maire propose au conseil municipal d'accorder cette subvention. La commune ayant un apprenti dans cet établissement, cette subvention s'élève à 75 euros.

### **Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :**

<b>Pour</b>	<b>UNANIMITE</b>
<b>Contre</b>	
<b>Abstention</b>	

### **Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :**

- **APPROUVE** le versement d'une subvention de 75 euros au Centre de Formation d'Apprentis du Bâtiment de Lézignan-Corbières ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont disponibles au chapitre 65 de l'exercice en cours.

\*\*\*\*\*

## DELIBERATION

### **OBJET : Acquisition d'une partie des parcelles BM 12, BM 14, BM 193 et BM 194**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune souhaite acheter une partie des parcelles privées situées le long de l'avenue Clemenceau afin de permettre son élargissement.

Madame le Maire rappelle la valeur d'intérêt général de cette acquisition qui permettra de sécuriser les déplacements piétons et cyclables sur la totalité de l'avenue Clemenceau.

Cette artère principale du cœur de ville fait actuellement l'objet d'une requalification complète, avec pour objectif principal la sécurisation des modes actifs au centre-ville. Ce projet de sécurisation comporte des enjeux forts car cette voie dessert les commerces de proximité, une clinique et le collège ; et dans un périmètre élargi, les écoles et un gymnase.

Cependant, la largeur actuelle de l'emprise du terrain public au niveau du tronçon limitrophe de ces parcelles induit, à cet endroit, un rétrécissement des espaces piétons et de la chaussée. L'acquisition de ces sections de parcelles permettrait de créer une véritable continuité de l'espace piéton partagé et de maintenir sa largeur à 2,50 mètres sur l'ensemble de cet axe du cœur de ville.

La réalisation de ce projet nécessite un élargissement du domaine public de 2 mètres environ, représentant environ 115 m<sup>2</sup> répartis sur les parcelles BM12, BM14, BM 193 et BM 194, inscrites en zone 1Ub au PLU. Concernant la cession de la bande de terrain, le référentiel prix pour cette zone est d'environ 100 € / m<sup>2</sup> donc 11 500 €.

L'élargissement de la voie nécessite la démolition complète du mur de clôture des parcelles. La commune s'engage à indemniser le propriétaire pour lui permettre la reconstruction des clôtures sur ses nouvelles limites privées pour un montant de 28 500 €.

A terme, les parcelles correspondant à l'élargissement de la voie seront rétrocédées à Montpellier Méditerranée Métropole, autorité compétente en voirie.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver l'acquisition des parties de parcelles BM12, BM14, BM 193 et BM 194 pour un montant total de 40 000 €, de l'autoriser à signer les actes relatifs à cette acquisition et de l'autoriser à intégrer ces parties de parcelles au domaine public communal puis à les rétrocéder à Montpellier Méditerranée Métropole.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

#### **Précisions de Madame le Maire :**

*C'est une aubaine que M. FOURNIER se soit décidé à vendre cette bande. Le début des travaux de Clémenceau a été un déclic pour lui.*

*Ainsi, notre projet d'aménagement pourra être grandement amélioré.*

*C'est une excellente chose pour tous les usagers de l'avenue Clémenceau.*

*Merci Alain, merci Céline MORTIER et aux services de la ville. Nous sommes très contents de pouvoir présenter ce soir cette délibération.*

#### **Madame le Maire donne la parole à Monsieur RIO :**

*Je suis très content, car j'avais sorti un tract il y a un an, et j'avais demandé que la municipalité acquière un morceau du terrain, justement pour éviter le feu rouge. Celui-ci a été abandonné par la Métropole, et nous devions faire une zone 20. Nous étions tous d'accord sur le fait qu'une zone 20, ici entre les piétons, les parents avec les poussettes, les vélos et les véhicules qui traversent Saint Jean, je suis content même si c'est un peu cher pour la voirie, mais au moins la sécurité de tous est assurée. Nous allons rester sur une zone 30, nous n'avons plus le feu rouge, nos enfants vont pouvoir aller au collège en toute sécurité, les aménagements prévus feront que les voitures pourront ralentir. Je suis content que 11 mois après la proposition que j'ai faite, on puisse enfin avoir une route plus large et de ne pas oublier qu'il était prévu un plus grand projet immobilier. Entre temps, il y a eu la modification du PLU à la Métropole, et finalement aujourd'hui nous allons avoir de beaux appartements de luxe. Je vous félicite d'avoir réussi cette opération.*

**Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :**

<b>Pour</b>	<b>UNANIMITE</b>
<b>Contre</b>	
<b>Abstention</b>	

**Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :**

- **D'APPROUVER** l'acquisition des parties de parcelles BM12, BM14, BM 193 et BM 194 pour un montant de 40 000 € afin d'intégrer ces parcelles au domaine public ;
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

\*\*\*\*\*

**DELIBERATION**

**OBJET : Subventions de fonctionnement 2019 aux associations de la Commune**

Vu la loi du 12 avril 2000 ;

Vu l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales sur la liberté d'attribution des subventions des collectivités aux associations ;

Madame le Maire rappelle la contribution des associations de la commune à l'animation du territoire. Elle réaffirme l'attachement de la ville au soutien des initiatives portées par les acteurs dans les domaines : sportif, artistique, culturel, social et solidaire. Les associations participent par ailleurs à la dynamique de bien-être social et de santé publique encouragée par la Ville.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le montant des aides au fonctionnement proposées aux associations de la commune pour l'exercice 2019. Elle propose de retenir les montants ci-dessous :

**VOLET SPORTIF**

<b>Porteur du Projet</b>	<b>Nombre d'adhérents</b>	<b>Nombre de Védasiens</b>	<b>Montant obtenu en 2018</b>	<b>Montant proposé en 2019</b>	<b>Observations</b>
Académie J. Levinet	43	38	450,00 €	450,00 €	
Arc Lat'Védas 3M	108	21	700,00 €	700,00 €	
ASCL	1238	1124	10 450,00 €	10 450,00 €	
SJVBA	203	148	7 100,00 €	7 100,00 €	
Cyclo Tourisme	62	27	900,00 €	900,00 €	M. CLAMOUSE ne prend pas part au vote
Do Contact	24	24	370,00 €	400,00 €	
Ecole de Karaté	60	48	900,00 €	900,00 €	
Gym Club	221	121	3 000,00 €	4 000,00 €	+ Achat de matériel pour un montant de 4 000,00 €

La Spirale Védasienne	57	40	1 800,00 €	2 000,00 €	
Le Pignon Libre	47	17	900,00 €	900,00 €	
RCV	377	154	9 000,00 €	9 000,00 €	
ROV	236	124	6 300,00 €	6 300,00 €	
Tennis Club	417	272	1 100,00 €	1 100,00 €	+ Entretien des courts de tennis en terre battue pour un montant de 9 800,00 €
Védas Endurance	165	76	1 250,00 €	1 250,00 €	
Vélo Club	67	24	900,00 €	900,00 €	
Wildcats Flag Football	15	11	300,00 €	300,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>/</b>	<b>/</b>	<b>/</b>	<b>46 650,00 €</b>	

## VOLET CULTUREL

Porteur du Projet	Nombre d'adhérents	Nombre de Védasiens	Montant obtenu en 2018	Montant proposé en 2019	Observations
Art Chai	58	51	800,00 €	400,00 €	+ Aménagement de la future salle d'activité (salle des Granges), selon les souhaits de l'association
Club Taurin	25	25	2 200,00 €	2 500,00 €	
Gospel Giving Singers	57	17	450,00 €	450,00 €	
L'Ouvre-Boites	255	137	3 000,00 €	3 000,00 €	
Obliques	117	92	300,00 €	300,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>/</b>	<b>/</b>	<b>/</b>	<b>6 650,00 €</b>	

## VOLET ENVIRONNEMENTAL, SOCIAL ET SOLIDAIRE

Porteur du Projet	Nombre d'adhérents	Nombre de Védasiens	Montant obtenu en 2018	Montant proposé en 2019	Observations
Bien Vivre à Roque Fraisse	26	23	0,00 €	500,00 €	
Comité de Jumelage	83	83	5 400,00 €	5 400,00 €	
Club Vendémiaire	100	100	1 700,00 €	1 700,00 €	
D'Aici d'Alai	96	23	300,00 €	300,00 €	
Entre Ciel et Mer	240	10	0,00 €	300,00 €	
Espoir pour un enfant	613	40	300,00 €	300,00 €	
FNACA	74	46	120,00 €	120,00 €	
La Prévention Routière	1285	0	180,00 €	180,00 €	
Syndicats des chasseurs	65	55	900,00 €	900,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>/</b>	<b>/</b>	<b>/</b>	<b>9 700,00 €</b>	

Les crédits seront inscrits au chapitre 65. Ils seront versés en une seule fois.

**Madame le Maire donne la parole à Madame FABRY :**

*Il n'y a pas une réelle augmentation dans les montants alloués aux associations. Pourquoi ? Etant donné que la population augmente ? Les participants augmentent aussi. Vous n'êtes pas sans savoir qu'il est de plus en plus difficile de trouver des bénévoles. Certaines associations sont en difficultés de relève, je pense entre autre au Club des Aînés. Si l'on regarde le pourcentage attribué au regard de la ville, il est en baisse par rapport à N-1. Par contre, je suis heureuse de voir que le Club Taurin, qui est cher à mon cœur, ait retrouvé une augmentation, qu'il n'est plus puni.*

**Madame le Maire :**

*Je fais juste une parenthèse. L'année dernière nous avons amputé leur subvention du montant d'une réparation.*

**Madame FABRY :**

*Il y a la baisse des prestations au Comité des Festivités. Pourquoi ?*

**Madame le Maire :**

*Parce que tu as la subvention de fonctionnement et de projet.*

*Pas plus de subventions : je dirai d'abord que l'on est obligé cette année de rester dans la stabilité de la majorité des budgets. N'oublie pas qu'aujourd'hui toutes les salles municipales que nous avons pu mettre à disposition sont pleines. Donc, par la force des choses, ils ne peuvent pas avoir plus d'activités. On ne peut pas donner l'espoir à des associations de pouvoir avoir plus d'activité, alors que l'on sait que nous n'avons ni les moyens matériels, ni financiers de suivre. Nous avons préféré le leur dire, le temps de la détente arrivera plus tard. C'est le sens aussi de la salle des Granges, qui nous permet de créer des salles supplémentaires qui sont pour des associations. Le budget sera meilleur en 2020. Je souhaite que la future municipalité qui sera élue en 2020, soit amenée à revoir à la hausse le montant des subventions. Nous sommes là aussi pour responsabiliser les présidentes et présidents d'associations pour leur rappeler qu'une municipalité ne peut plus pourvoir à tout. Il faut arriver comme nous l'avons fait pour le Festival de rues, à trouver plus de sponsors. C'est difficile, nous pourrons essayer de les accompagner. Nous pouvons être là aussi pour convaincre. Il faut que plus d'associations s'engagent dans cette voie. C'est l'occasion de remercier ce monde associatif, qui est très présent et qui est un vrai partenaire pour la commune, je pense notamment à Festin de Pierres.*

**Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :**

<b>Pour</b>	<b>UNANIMITE</b>
<b>Contre</b>	
<b>Abstention</b>	

**Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :**

- **APPROUVE** les montants des aides au fonctionnement proposés aux associations de la commune pour l'année 2019, dans les tableaux ci-dessus ;

- **AUTORISE** Madame le Maire à procéder aux versements des subventions aux associations dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;

- DIT que les crédits nécessaires sont disponibles au chapitre 65 de l'exercice en cours.

\*\*\*\*\*

## DELIBERATION

### OBJET : Subventions projets 2019 aux associations de la Commune

Vu la loi du 12 avril 2000 ;

Vu l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales sur la liberté d'attribution des subventions des collectivités aux associations ;

Madame le Maire rappelle la contribution des associations de la commune à l'animation du territoire. Elle réaffirme l'attachement de la ville au soutien des initiatives portées par les acteurs dans les domaines : sportif, artistique, culturel, social et solidaire. Les associations participent par ailleurs à la dynamique de bien-être social et de santé publique encouragée par la Ville.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le montant des aides au fonctionnement proposées aux associations de la commune pour l'exercice 2019. Elle propose de retenir les montants ci-dessous :

### **VOLET SPORTIF**

Porteur du projet	Nombre d'adhérent	Nombre de Védasiens	Montant obtenu en 2018	Montant proposé en 2019	Observations
Gym Club	221	121	0,00 €	4 000,00 €	Achat de matériel de gymnastique
Gym Plus	160	85	0,00 €	1 500,00 €	Dans le cadre du projet : Bougez sur Ordonnance. Prise en charge d'une partie du salaire de l'intervenante
L'Harmonie en Soi	74	57	0,00 €	400,00	Achat de matériel (bolsters et tapis)
RCV	377	154	3 500,00 €	4 000,00 €	Dans le cadre des tournois sur l'année 2019 (x5) : achat de récompenses pour les participants
Vélo Club	67	24	3 150,00 €	3 150,00 €	Organisation d'une course cycliste (le dimanche 24 novembre 2019 au Terral)
<b>TOTAL</b>	<b>/</b>	<b>/</b>	<b>/</b>	<b>13 050,00 €</b>	

## VOLET CULTUREL

Porteur du projet	Nombre d'adhérent	Nombre de Védasiens	Montant obtenu en 2018	Montant proposé en 2019	Observations
Kérozen et Gazoline	506	90	0,00 €	1 500,00 €	Organisation de la fête de l'école de cirque de l'association du samedi 1er juin 2019 dans le Parc du Terral
La Pena Lou Terral	17	3	750,00 €	1 000,00 €	Achat d'instruments à percussions
<b>TOTAL</b>	<b>/</b>	<b>/</b>	<b>/</b>	<b>2 500,00 €</b>	

## VOLET ENVIRONNEMENTAL, SOCIAL ET SOLIDAIRE

Porteur du projet	Nombre d'adhérent	Nombre de Védasiens	Montant obtenu en 2018	Montant proposé en 2019	Observations
Comité des Festivités	29	27	18 000,00 €	15 000,00 €	M. TRINDADE ne prend pas part au vote. Organisation des festivités dans le domaine de la sécurité et des secours
Demain c'est aujourd'hui	104	68	0,00 €	300,00 €	Mme OMS et M. PETIT ne prennent pas part au vote. Organisation de la 1 <sup>er</sup> DO It Yourself 0 déchet
Syndicats des chasseurs	65	55	300,00 €	300,00 €	Achat de matériel nécessaire à la construction d'agrains
<b>TOTAL</b>	<b>/</b>	<b>/</b>	<b>/</b>	<b>15 600,00 €</b>	

Les crédits seront inscrits au chapitre 65. Ils seront versés en une seule fois.

### Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Pour	UNANIMITE
Contre	
Abstention	

### Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :

- **APPROUVE** les montants des subventions projets proposées aux associations de la Commune pour l'année 2019, dans les tableaux ci-dessus ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à procéder aux versements des subventions aux associations dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont disponibles au chapitre 65 de l'exercice en cours.

## DELIBERATION

### **OBJET : Convention de location des équipements sportifs communaux avec l'école Saint Jean Baptiste**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer une convention avec l'école Saint Jean Baptiste, fixant les modalités de mise à disposition des équipements sportifs communaux à cette école.

Elle précise que les tarifs envisagés sont identiques à ceux pratiqués vis-à-vis du conseil départemental pour le collège.

### **Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :**

<b>Pour</b>	<b>UNANIMITE</b>
<b>Contre</b>	
<b>Abstention</b>	

### **Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :**

- **APPROUVE** la mise en place d'une convention de location des équipements sportifs communaux avec l'école Saint Jean Baptiste ;

- **AUTORISE** Madame le Maire, à signer ladite convention avec le Directeur de l'école Saint Jean Baptiste, ainsi que tous documents relatifs à cette affaire.

\*\*\*\*\*

## DELIBERATION

### **OBJET : Soutien à un sportif de haut niveau**

Madame le Maire informe l'assemblée que Monsieur Florian FERRASSE, jeune Védasien de 24 ans, est un sportif de haut niveau en BMX. Il participe à de nombreuses compétitions nationales et internationales.

Elle propose que la Commune lui apporte un soutien financier de 500,00 € à la pratique à haut niveau de son sport.

### **Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :**

<b>Pour</b>	<b>UNANIMITE</b>
<b>Contre</b>	
<b>Abstention</b>	

### **Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :**

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention afférente ;

- **DIT** que les crédits nécessaires sont disponibles au chapitre 65 de l'exercice en cours.

## QUESTIONS ECRITES – QUESTIONS ORALES

### Question 1 :

#### Madame le Maire donne la parole à Monsieur RIO :

La question de ma collègue Véronique concernant la carte scolaire a été largement débattue, je vais donc passer aux deux questions, dont une concerne les coupures de courant :

Où en est le dossier sur les coupures de courant dans le secteur de Saint Jean le Sec ?

#### Madame le Maire :

Je tiens à préciser que le problème des coupures électriques ne concerne pas tout le secteur de Saint Jean le Sec, comme vous le dites. Il concerne une quinzaine de foyers rue des Chardonnerets, des Mimosas et de la rue du Loun.

J'ai déjà présenté ce sujet en conseil municipal cet automne.

Je vais donc faire un point sur ces derniers mois.

Tout d'abord, Enedis, après avoir plus ou moins botté en touche au départ, a fini par s'impliquer vraiment dans la gestion de ce dossier.

Les rues concernées ont été affectées à un autre poste de distribution.

Les difficultés sont désormais très rares.

Des tests très pointus demeurent en cours, Enedis étant en lien direct avec les foyers concernés.

L'évolution est donc très favorable.

Nous suivons cela avec attention.

### Question 2 :

#### Monsieur RIO :

Problèmes de circulation à la rue de la Gare :

Les riverains de la rue des Tamaris souhaitent que la municipalité remette un stop à la rue de la Gare pour leur permettre de sortir en toute sécurité.

Comme tout le monde le sait, en fin de journée la rue de la Gare est plus que saturée.

Lors d'une réunion de quartier, les résidents de la rue des Tamaris vous ont demandé que le stop soit remis, afin qu'ils puissent sortir de chez eux en toute sécurité, car peu d'automobilistes respectent la priorité à droite.

Et leur demande est légitime, car il y a danger.

Allez-vous donc remettre ce stop ? Et que comptez-vous faire pour régler ce problème de circulation, qui va s'aggraver lorsque la clinique sera ouverte ?

#### Madame le Maire :

Je vais répondre à votre question en allant du général au particulier :

- Concernant les déplacements dans ce secteur : je n'ai pas besoin de vous rappeler quel maire a pris un certain nombre de mesures restreignant l'accès à la rue de la Gare et la rue de Sigaliès, ni pour quelles raisons. Aujourd'hui l'évolution urbaine de Saint Jean de Védas et de la plaine ouest, repose avec plus d'acuité cette problématique. Pour moi, la réponse réside dans la mise en œuvre de notre

*politique : fluidification du trafic interne par la création de transparences viaires et l'amélioration du fonctionnement de certains points, et gestion du trafic de transit par la réalisation des infrastructures nécessaires : COM, échangeur autoroutier à Fabrègues, Lien, LICOM...*

- *Concernant la sécurité de la rue de la Gare : j'ai demandé, voilà de longs mois une étude à la Métropole pour définir un projet visant à mieux aménager et sécuriser la rue de la Gare pour tous ces usagers. Cette étude vient enfin de débiter. Je vous ferai un retour d'information lorsqu'elle sera sur le point d'être terminée.*
- *Concernant la rue des Tamaris, l'application des décisions prises dans le cadre du PLD, conduirait à mettre un stop au bout de cette rue, et non sur la rue de la Gare.*

*L'ordre du jour est épuisé, merci à tous pour votre présence. Prochain conseil municipal : mercredi 20 mars 2019 à 18 h 30.*

*Bonne soirée.*

*La séance est levée à 21 h 40*

**Isabelle GUIRAUD**  
**Maire de Saint Jean de Védas**  
**Vice-Présidente de Montpellier Méditerranée Métropole**

